

## Analyse de la chaîne de valeur de l'approvisionnement en bois pour le marché intérieur en provenance des communes de Mindourou et Dzeng



**Par :**

**PRINCE ZENGLE NTOUH RICHARD Ménélik II**

*Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses*

Encadreur :

Guillaume LESCUYER

CIFOR Senior Associate

Superviseure :

Pr TEMGOUA Lucie Félicité

Maître de Conférences

Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses

Université de Dschang

## **Remerciements**

A Monsieur Guillaume LESCUYER, pour m'avoir offert l'opportunité d'effectuer mon stage au sein du projet PROFEAAC et pour m'avoir encadré durant toute la période de stage et au-delà

Au Pr Lucie TEMGOUA, pour avoir encadrer cette étude dont la première partie a fait l'objet de mon mémoire de fin de formation à l'Université de Dschang

Edouard ESSIANE, Philippe GUIZOL et Joseph MBANE pour m'avoir accompagné le long de la réalisation de cette étude

Aux Maires de Mindourou et Dzeng, ainsi qu'au personnel communal pour m'avoir facilité la collecte de données sur le terrain

A Sentiment OMPONG et Cantin, pour m'avoir accompagné et facilité les rencontres avec les acteurs à Mindourou et à Dzeng

Aux scieurs et élites des deux communes, pour avoir accepté de participer à la présente étude.

## Table des matières

Résumé.....	9
Abstract .....	10
1. Introduction.....	11
1.1. Contexte et justification .....	11
1.2. Problématique.....	12
1.3. Objectifs de recherche .....	14
Objectif général .....	14
Objectifs spécifiques.....	14
1.4. Importance de l'étude .....	14
2. Revue de la littérature.....	14
3. Présentation des zones de l'étude .....	17
3.1. La commune de Mindourou .....	17
3.2. La commune de Dzeng .....	18
4. Matériel et méthode .....	19
4.1. Collecte de données .....	19
4.1.1. Données secondaires.....	19
4.1.2. Données primaires .....	19
4.1.3. Traitement et analyse des données .....	20
4.2. Limites de l'étude .....	20
5. Résultats de l'analyse de chaîne de valeur pour la commune de Mindourou.....	22
5.1. Historique de la filière .....	22
5.2. Gouvernance de la filière .....	22
Cadre légal et réglementaire.....	22
Acteurs de la filière.....	23
Cas particulier de la société R-Pallisco .....	25
5.3. Quantification des volumes produits par l'échantillon .....	25
5.4. Compte d'exploitation des acteurs échantillonnés.....	28
5.5. Matrice des flux annuels .....	30

5.6.	Compte d'exploitation global à l'échelle de la commune .....	31
5.7.	Perspectives pour améliorer le secteur à l'échelle de la commune .....	32
6.	Résultats de l'analyse de chaîne de valeur pour la commune de Dzeng .....	33
6.1.	Historique de la filière .....	33
6.2.	Gouvernance de la filière .....	34
	Cadre légal et réglementaire.....	34
	Acteurs de la filière.....	35
6.3.	Quantification des sciages produits par l'échantillon .....	37
6.4.	Compte d'exploitation des acteurs échantillonnés.....	40
6.5.	Matrice des flux annuels .....	41
6.6.	Comptes d'exploitation globaux à l'échelle de la commune .....	42
6.7.	Perspectives pour améliorer la filière à l'échelle communale .....	43
7.	Discussion .....	44
7.1.	Gouvernance de la filière exploitation artisanale dans les deux communes.....	44
7.2.	Production de sciages dans la commune .....	45
7.3.	Contribution financière de l'activité aux communes .....	46
7.4.	Perspective pour promouvoir et organiser un marché intérieur à l'échelle des communes	47
8.	Conclusion et recommandations.....	49
9.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	51
10.	ANNEXES.....	58

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Quantité de sciage produit au cours de l'année 2021 dans la commune de Mindourou pour chaque modalité d'exploitation.....	26
Tableau 2: Type de produits issues de la R-Pallisco chaque mois de mars à septembre 2021	27
Tableau 3 : Compte d'exploitation pour la « modalité exploitation à la scie mobile » dans la commune de Mindourou .....	28
Tableau 4 : Compte d'exploitation moyen pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Mindourou .....	29
Tableau 5 : Compte d'exploitation moyen pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Mindourou .....	29
Tableau 6 : Compte d'exploitation société R-Pallisco pour le mois de Septembre 2021 .....	30
Tableau 7 : compte d'exploitation globale des différentes modalités d'exploitation pour une année et pour toute la commune.....	31
Tableau 8 : Compte d'exploitation pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse sans commande préalable » dans la commune de Dzeng.....	40
Tableau 9 : Compte d'exploitation pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Dzeng.....	41
Tableau 10 : compte d'exploitation globale de l'activité à l'échelle de la commune et pour une année. Chaque mode d'exploitation pris séparément.....	43

## Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Mindourou .....	18
Figure 2 : Carte de localisation de la commune de Dzeng .....	19
Figure 3 : Répartition des produits issus du sciage artisanal dans la commune de Mindourou de mars 2021 à mars 2022.....	26
Figure 4 : répartition des essences exploitées à destination du marché intérieur au courant de l'année 2021 dans la commune de Mindourou .....	27
Figure 5 : matrice des flux représentant la production des sciages dans la commune de Mindourou et leurs destinations pour les 11 exploitants artisanaux rencontrés.....	28
Figure 6 : matrice des flux de sciages produits à l'échelle de toute la commune de Mindourou et pour une année.....	31
Figure 7 : Répartition des produits issus du sciage artisanal dans la commune Dzeng durant la période d'étude .....	38
Figure 8 : Répartition des essences exploitées à destination du marché intérieur au courant de la période 2021-2022 par les exploitants artisanaux de Dzeng .....	39
Figure 9 : Flux de sciages produits et commercialisés dans la commune de Dzeng par 23 exploitants sur leurs trois derniers chantiers entre août 2021 et août 2022.....	40
Figure 10 : Flux de sciages produits sur une année et pour toute la commune.....	42

## Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire des élites .....	58
Annexe 2 : Questionnaire exploitants .....	60
Annexe 3 : Sciages produits dans la commune.....	63
Annexe 4 : Chantier d'exploitation dans la commune.....	63

## Liste des Acronymes et Abréviations

AAC :	Assiette Annuelle de Coupe
ATIBT:	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD :	Banque Africaine de Développement
CIFOR :	Center for International Forestry Research
COMIFAC :	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
DFN :	Domaine Forestier National
DFNP :	Domaine Forestier Non Permanent
DFP :	Domaine Forestier Permanent
EBR :	Équivalent Bois Rond
EDF :	Etat des Forêts du Bassin du Congo
FAO :	Organisation Mondiale pour l’Alimentation et l’Agriculture
FASA :	Faculté d’Agronomie et des Sciences Agricoles
FC :	Forêt Communautaire
FC :	Forêt Communautaire
GIC :	Groupement d’Initiative Commune
MIB :	Marché Intérieur du Bois
MINEF :	Ministère de l’Environnement et des Forêts
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
PEBO :	Permis d’Exploitation du Bois d’Œuvre
PIB :	Produit Intérieur Brut
UFA :	Unité Forestière d’Aménagement
UTB :	Unité de Transformation de Bois
VC :	Vente de Coupe

VCA4D : Analyse de chaine de valeur pour le développement

WRI : Institut pour les Ressources Mondiales

## Résumé

L'exploitation artisanale du bois est une activité fortement répandue dans les communes forestières du Cameroun bien que peu documentée jusqu'à ce jour. La présente étude s'est donnée pour objectif de réaliser une analyse comparative de la chaîne de valeur de l'approvisionnement en bois provenant des communes de Mindourou et Dzeng pour le marché intérieur. Trois modalités d'exploitation ont été considérées, parmi lesquelles : l'exploitation artisanale à la tronçonneuse, à la scie mobile et le sciage industriel (à Mindourou uniquement). Pour cela, 95 individus (scieurs et élites) ont été enquêtés dont 48 à Mindourou et 47 à Dzeng. Ces données ont été traitées et analysées grâce au tableur Excel et au logiciel Rstudio. De cette analyse, il en ressort que la ressource est acquise auprès des propriétaires coutumiers, aucun exploitant ne disposant de permis dans les deux communes. En 2021-22, 1 998 m<sup>3</sup> de sciages ont été produits dans la commune de Mindourou pour les trois modalités (scie mobile, tronçonneuse et R-Pallisco) contre 5 203 m<sup>3</sup> à Dzeng pour l'exploitation à la tronçonneuse (la seule qui est fonctionnelle). Pour ce qui est de sa contribution économique, sa valeur ajoutée avoisine 11 millions F.CFA répartie principalement entre une masse salariale de 14 millions, une taxe formelle de plus de 1 million, une taxe informelle de 600.000 et un profit brut de -5 millions pour un chiffre d'affaires de 28 millions (hors Pallisco) dans la commune de Mindourou. Dans la commune de Dzeng, l'activité a réalisé un chiffre d'affaires estimé à 255 millions F.CFA et une valeur ajoutée totale de 185 millions de F.CFA, se répartissant entre 74 millions pour les salaires, 8 millions pour la taxe formelle, 32 millions pour la taxe informelle et 50 millions pour le profit brut des exploitants. Nombre de problèmes freinent l'essor de l'activité au niveau local parmi lesquels les tracasseries policières, les pannes de machines et les aléas du marché aussi bien avec les propriétaires coutumiers que les acheteurs urbains. La formalisation de cette activité au niveau communal nécessite donc de renforcer les capacités des acteurs, mettre en place un cadre de concertation qui puisse supprimer la fiscalité informelle et reconnaître la place des pratiques locales pour faire de cette activité un levier de développement à l'échelle des deux communes. Une plateforme communale multi-acteur pourrait s'avérer la solution idéale pour le suivi de l'activité.

**Mots clés :** Exploitation forestière artisanale, chaîne de valeur, sciage, scie mobile, tronçonneuse, exploitants, commune

## **Abstract**

Artisanal wood exploitation is a widespread activity in Cameroon's forest councils, although little documented to date. The present study aimed to carry out a comparative analysis of the value chain of wood supply from the councils of Mindourou and Dzeng for the domestic market. Three logging modalities were considered, including artisanal logging with chainsaws, mobile saws and industrial sawing (in Mindourou only). For this purpose, 95 individuals (sawyers and elites) were surveyed, 48 in Mindourou and 47 in Dzeng. These data were processed and analysed using Excel and Rstudio software. This analysis shows that the resource is acquired from customary owners, as no operator has a permit in the two councils. In 2021-22, 1,998 m<sup>3</sup> of sawn timber were produced in Mindourou commune for the three modalities (mobile saw, chainsaw and R-Pallisco) compared to 5,203 m<sup>3</sup> in Dzeng for chainsaw exploitation (the only one that is functional). In terms of its economic contribution, its added value is around 11 million CFA francs, divided mainly between a wage bill of 14 million, a formal tax of more than 1 million, an informal tax of 600,000 and a gross profit of -5 million for a turnover of 28 million (excluding Pallisco) in the council of Mindourou. In the commune of Dzeng, the activity had an estimated turnover of 255 million CFA francs and a total added value of 185 million CFA francs, broken down into 74 million for salaries, 8 million for the formal tax, 32 million for the informal tax and 50 million for the operators' gross profit. A number of problems hamper the development of the activity at the local level, including police harassment, machine breakdowns and the vagaries of the market with both customary owners and urban buyers. The formalisation of this activity at the local level therefore requires the strengthening of the capacities of the actors, the setting up of a consultation framework that can eliminate informal taxation and recognise the place of local practices in order to make this activity a lever for development at the level of the two communes. A multi-actor communal platform could be the ideal solution for monitoring the activity.

**Keywords:** Artisanal logging, value chain, sawing, mobile saw, chainsaw, operators, council

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte et justification

La superficie forestière du Cameroun est passée de 45,7% en 2000 à 43% en 2021 avec un pic de déforestation en 2020 (Banque mondiale, 2022). Dû à la déforestation elle-même issue de la course au foncier, l'accroissement démographiques et à la hausse de la demande mondiale pour certains produits à hauts risques de déforestation (Karsenty, 2021). Cette réduction du couvert végétal est attribuée aux activités anthropiques dont les plus importantes à l'échelle de la sous-région sont l'agriculture itinérante, la collecte du bois énergie, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le développement des infrastructures (Tchatcheu *et al.*, 2015). Avec un taux de déforestation faible comparé aux autres forêts tropicales (Bellissent *et al.*, 2008), le bassin du Congo perd ainsi moins de biodiversité (de Wasseige *et al.*, 2014). Mais ceci change avec les projets de développement de ces pays qui reposent sur la promotion des secteurs économiques primaires, basés sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction minière et pétrolière) (Gillet *et al.*, 2016).

Le secteur primaire représente une part considérable dans les agrégats macroéconomiques du Cameroun (INS 2021) avec des contributions variables de l'agriculture (48,44%), de l'élevage et la chasse (19,81%), de la pêche et la pisciculture (17,70%) ainsi que la sylviculture et l'exploitation forestière (14,05%) (INS, 2018). 15,7 millions d'hectares ont été affectés à la production forestière mais même dans ces espaces environ 10 espèces prioritaires seulement sont exploitées (BAD, 2018). Par ailleurs, le constat fait est que cette liste déjà considérée faible comparée au potentiel existant, est passée de 52 essences en 2010 à 27 essences en 2017 (Nguiffo et Wankeu, 2019), preuve d'un fort écrémage des forêts à l'échelle du pays.

Le manque de permis, le bois de faible qualité vendus aux marchés nationaux et des pays limitrophes caractérisent l'exploitation forestière artisanale, et l'oppose à l'exploitation industrielle qui est formalisée, produisant du bois de meilleure qualité destiné à l'exportation grâce à une importante machinerie (Cerutti et Lescuyer, 2011). Le secteur formel a une forte visibilité dominée par de grandes firmes ayant des capitaux étrangers dont la production est tournée vers l'exportation tandis que le secteur informel est sous-estimé et négligé (Doetinchem et Megevand, 2013). L'exploitation forestière légale pour le bois d'œuvre à l'échelle de la sous-région représente une part importante du revenu des Etats et permet la réalisation des œuvres

sociales (de Wasseige *et al.*, 2015). A l'opposé, le sciage artisanal au Cameroun crée près de 45 000 emplois, génère plus de 20 milliards de FCFA (Gonzalez et Chyngwa, 2020) et compense le gap laissé par les scieries industrielles qui alimentent le marché domestique à hauteur de 18% seulement (FAO/CIFOR, 2016). Cette dernière doit d'être encadrée et peut nécessiter la mise en œuvre de mesures incitatives à l'intention du secteur privé (Eba'a *et al.*, 2018).

Le Projet PROFEAAC souhaite réduire la dégradation des forêts du domaine rural en Afrique centrale en formalisant et en rationalisant l'exploitation artisanale du bois ([www.cifor.org/profeaac](http://www.cifor.org/profeaac)). Il entend lutter contre l'exploitation illégale du bois en proposant « une approche intégrée de formalisation et de développement de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre, allant de la gestion de la ressource ligneuses aux demandes de sciage dans les marchés domestiques » (présentation du projet). Le projet compte cinq objectifs spécifiques et dans le cadre de la présente recherche, l'accent est mis sur la composante 4 qui vise à réguler et valoriser l'exploitation artisanale du bois dans le développement des entités territoriales décentralisées. Les communes de Mindourou et Dzung ont été retenues au Cameroun comme collectivités pilotes et doivent faire l'objet de l'étude de la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale et semi-industrielle du bois d'œuvre afin d'en faire un moteur de développement local au profit des populations et des collectivités décentralisées.

## **1.2. Problématique**

La persistance de l'exploitation illégale est quelques fois justifiée par la pauvreté qui gangrène dans les pays de la sous-région en général et au Cameroun en particulier à laquelle vient se greffer les méfaits de la corruption (Soh, 2018). Les consommateurs se disent prêts à payer 10% plus cher pour avoir du bois d'origine légale (FAO/CIFOR, 2016) sur ce marché intérieur alimenté par l'exploitation artisanale à petite échelle. Ce mode d'exploitation, pas illégale mais informelle en raison du manque de réglementation qui l'organise (CIFOR, 2018), s'il était pris en compte dans les statistiques nationales, porterait la production interne du Cameroun à 4,3 millions de m<sup>3</sup> par an, soit le double des chiffres officiels (Liu et Puren, 2018). La législation par le haut étant lacunaire, la décentralisation pourrait s'avérer la solution au problème de la gestion durable et concertée des ressources forestières.

La décentralisation réfère à la délégation d'une partie des pouvoirs du gouvernement central à des acteurs ou des institutions locales au sein d'une hiérarchie politico-administrative et territoriale (Ribot, 2002). Avec un transfert incomplet de pouvoir et une marginalisation de

certaines communautés, la gestion des ressources forestières peut devenir problématique (Egbe, 1997). Pourtant, la décentralisation des ressources forestières accorde davantage d'accès aux ressources naturelles aux populations locales (Anderson *et al.*, 2006). Cet accès se manifeste dans la foresterie communautaire et la redevance forestière annuelle (Mbairamadj, 2009) concourant ainsi à la réduction de la pauvreté (Steiner, 2007). Les entreprises présentes sur le marché intérieur l'approvisionnent de produits bois de qualités non exportables (FAO/CIFOR, 2016) et dans une proportion très faible. Le reste de la demande est satisfaite par l'exploitation artisanale à la tronçonneuse notamment qui génère plus de 54,6 millions USD/an (CIFOR, 2018). Dans la pratique, les exploitants artisanaux utilisent des tronçonneuses et des scies mobiles pour transformer leur bois ce qui en fait les deux principales modalités. Ces deux modalités se retrouvent dans notre zone d'étude bien qu'à Mindourou il y ait eu la société R-Pallisco qui a alimenté le marché intérieur grâce à sa section bois local. La filière forêt-bois représente un promoteur de développement économique dans le monde et en Afrique (Mvogo et Belinga, 2021) et c'est dans ce sens que s'oriente la présente étude qui analyse la chaîne de valeur exploitation artisanale du bois d'œuvre. En considérant les mécanismes de production à destination du marché intérieur ci-dessus présenté, l'on se propose de répondre à la question **quels sont les avantages comparatifs des différentes modalités de production des sciages à destination du marché intérieur du bois partant de Mindourou et Dzeng ?**

Plus spécifiquement :

- Comment fonctionne la chaîne de valeur exploitation bois d'œuvre au niveau local et comment se régule-t-elle ?
- Quelle est l'importance des sciages en termes de volume et de qualité de produits vendus sur le marché intérieur du bois issu de la commune ?
- Quelle est la contribution de cette activité aux agrégats économiques et quelle répartition en est faite ?
- Comment peut-on formaliser et rentabiliser l'exploitation artisanale du bois à l'échelle de la commune cible ?

### **1.3. Objectifs de recherche**

#### **Objectif général**

La présente étude se propose de contribuer à la gestion durable des forêts en réalisant une analyse comparative de la chaîne de valeur de l'approvisionnement en bois pour le marché intérieur des communes de Mindourou et Dzeng.

#### **Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, il sera question de :

- Décrire la gouvernance de la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre à l'échelle de la commune de Mindourou ;
- Quantifier la production de sciage à destination du MIB partant de la commune ;
- Evaluer la contribution économique de l'exploitation artisanale de bois ;
- Proposer des pistes pour promouvoir et organiser l'exploitation du bois sur le marché intérieur à l'échelle de la commune.

### **1.4. Importance de l'étude**

La présente étude va servir de base pour le développement de politiques et d'actions visant à améliorer la chaîne de valeur de l'approvisionnement en bois d'œuvre du marché intérieur en provenance de collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Elle touche principalement deux entités de différentes façons dépendamment de celle considérée. Ainsi :

- Pour le projet PROFEEAAC, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche seront utilisés directement dans la mise en œuvre de ce projet dans les communes cibles.
- Aux communes, en plus d'informer sur la chaîne de valeur à l'échelle locale, elle peut susciter des politiques publiques pour la valorisation et l'encadrement de cette activité.

## **2. Revue de la littérature**

### **2.1. Gouvernance de la filière exploitation forestière artisanale**

#### **2.1.1. Cadre législatif et règlementaire**

Malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics, la gouvernance forestière reste encore très faible en Afrique centrale (Assembe Mvondo, 2014). L'article 7 de la loi forestière introduit les acteurs de la gestion des ressources forestières au Cameroun en surlignant la possibilité

offerte à l'Etat, aux communes, aux communautés villageoises et aux particuliers d'exercer tous droits de propriétés sur les ressources forestières. Ce texte était supposé être plus bénéfique pour les populations notamment avec la création de la foresterie communautaire dans laquelle elle est encouragée (Cerutti et Tacconi, 2006 ; Nzoyem *et al.* 2010) et la redistribution de la redevance forestière annuelle (Cerutti et Tacconi, 2006). Les reformes portées par ce document législatif ont changé les règles d'accès aux ressources forestières, définissant qui pouvait y prétendre et comment, la manière de les utiliser et d'en répartir les revenus (Topa *et al.*, 2010). Quatre principaux acteurs interviennent dans la gestion forestière à savoir l'administration forestière, la société civile, les communautés locales et le secteur privé (UICN-PC, 2013). Les législations nationales reconnaissent des droits coutumiers d'ordre socio-économique et culturels aux communautés locales. Les deux premiers garantissant l'accès à la ressource pour la subsistance tandis que le dernier permet de protéger des sites d'une importance culturelle pour ces communautés (Eba'a *et al.*, 2022). La bonne gouvernance garantit un large consensus lors de la planification et de la mise en œuvre des processus socio-politiques et économiques (Fapa, 2020). La situation qui prévaut au Cameroun en matière de gouvernance forestière est mitigée.

### 2.1.2. Mise en œuvre de la gouvernance forestière

Pour FAO (2009) cité par Bruce (2017), « *La bonne gouvernance forestière se caractérise par une prise de décision prévisible, ouverte et informée, basée sur des processus transparents ; une bureaucratie imprégnée d'une éthique professionnelle ; un organe exécutif du gouvernement responsable de ses actes, et une société civile forte participant aux décisions relatives au secteur* ». Le contexte camerounais ne suit pas nécessairement ce canevas, car dans la pratique, l'on remarque un écart qui continue de se creuser entre les acteurs. Les structures modernes développées pour encadrer l'exploitation forestière e sont peu adaptée au contexte traditionnel du pays (Sangue, 2020). En effet, il existe un conflit très ancien sur la perception de la propriété foncière qui oppose l'Etat au populations locales (Dkamela, 2010). Cette situation est problématique lorsqu'on prend en considération le fait que 80% des ménages en zones rurales dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance d'une part, mais aussi en soulignant le fait que le bois énergies comme les ressources forestières non ligneuses constituent des sources de revenus aussi bien pour les populations que pour l'économie du pays (UICN-PC, 2013). La foresterie communautaire pourtant présentée comme un moyen de reconnaître les droits des populations est aujourd'hui comme un échec notamment à cause des droits limités et des superficies réduites accordées aux populations (CED *et al.*, 2017). En

réaction à cette négligence de leurs droits par l'Etat, les populations locales exploitent et aliènent les arbres (dans le cas d'espèce) pour affirmer leurs droits, ignoré par l'administration lors de l'octroi des permis, sur les ressources forestières (Robiglio *et al.*, 2013 ; Lescuyer *et al.*, 2013). Cet antagonisme a entraîné une perte de confiance envers les institutions. Cette situation devrait être rétablie car l'exploitation illégale du bois se développe lorsque la gouvernance est faible (Piabuo *et al.*, 2021). Pour cela, la révision du cadre institutionnel et légal, puis la sensibilisation massive des acteurs pour la mise en œuvre de ce dernier (Cerutti *et al.*, 2013) sont des pistes de solutions mais aussi des alliances entre les acteurs de la société civile, les populations locales et les acteurs privés pour engager un plaidoyer en vue d'améliorer la gouvernance des ressources forestières au Cameroun (CED *et al.*, 2017). La mise en place d'un cadre de concertation multi-acteur pour l'échange d'information pourrait contribuer à améliorer (Tegegne *et al.*, 2014)

## 2.2. Production de sciages issue de l'exploitation artisanale

L'exploitation forestière dans le bassin du Congo est caractérisée par l'illégalité, la faible gouvernance et la propension de la corruption (Piabuo *et al.*, 2021). Celle dite artisanale permet non seulement d'approvisionner les marchés urbains, mais aussi les pays voisins. La consommation totale de bois d'œuvre sur le marché intérieur est de 860 000 m<sup>3</sup> par an sachant que 662 000 m<sup>3</sup> provient du domaine forestier non permanent (Cerutti et Lescuyer, 2011). Cette activité approvisionne également les pays limitrophes à l'instar du Nigeria et du Tchad (de Wasseige *et al.*, 2013). Pour ce dernier, le Cameroun exporte environ 210 000 m<sup>3</sup> de bois par an. Le marché national consomme divers types de produits parmi lesquels les planches, les bastings, les lattes, les chevrons, les pannes, les madriers, les cadres doublés et les cadres simple (Makona, 2021). Ce volume de bois transformé par les scieries artisanales principalement destiné au marché intérieur a dépassé celui transformé par le secteur industriel (Lescuyer *et al.*, 2013). Ces exploitants entrent d'ailleurs en compétition avec les exploitants industriels et s'intéressent également aux essences du top 50. Par ailleurs, l'exploitation illégale du bois est perçue comme un obstacle à la gestion durable des forêts (Devers et Vande Weghe, (2007) Kischor et Lescuyer, 2012 ; Belinga *et al.*, (2020)).

## 2.3. Flux financier de la filière

Le secteur informel du bois est aussi important, bien qu'il ait été fortement négligé aussi bien par les entités nationales qu'internationales (Doetinchem et Megevand, 2013). Toutefois,

il ne contribue que très faiblement aux agrégats économiques. En effet, le sciage illégal génère des revenus importants qui n'entrent presque pas dans les caisses de l'Etat (UICN-PC, 2013) mais approvisionnent un réseau de corruption [...] (Kischor et Lescuyer, 2012). Ainsi, des paiements sont reversés aux agents des eaux et forêt pour accéder à la ressource (4,3 euros), puis pour transporter le bois vers les villes (38 euro pour les eaux et forêts, 15 euros pour la gendarmerie et 8 euros pour la police par camion) (Cerutti *et al.*, 2012). Par ailleurs, le suivi de la contribution à l'emploi dans ce secteur est inexistant au Cameroun, mais cette part est importante et l'exercice de cette activité permet de satisfaire la demande du marché interne (Eba'a *et al.*, 2022) et pourrait employer jusqu'à 50 000 personnes en zone rurale (Cerutti et Lescuyer, 2011). C'est une activité qui est donc hautement bénéfique pour les parties prenantes (Belinga *et al.*, 2020). Les données sur le marchés domestiques (volume et valeur financières) étant indisponibles dans les statistiques nationales pour le sciage artisanal, celles de 2013 de Lescuyer et Cerutti (2013) sont utilisées comme références (Eba'a *et al.*, 2022)

### **3. Présentation des zones de l'étude**

#### **3.1. La commune de Mindourou**

La commune de Mindourou se trouve dans le département du Haut-Nyong, la région de l'Est-Cameroun. Elle s'étale sur 422 500ha avec 2,9% de cette superficie dans le DFnP et 8,64% pour la forêt communale. Placée sous l'autorité d'un sous-préfet, la commune de Mindourou abrite une population estimée à 12 815 âmes dont 3 490 Baka répartie entre trois cantons (24 villages). Chaque village est représenté par un chef. Nombre d'entités publiques, para publiques et privées interviennent dans les initiatives de développement de la commune (GIZ, PNDP, FEICOM CIFOR-ICRAF etc...). Cette population est majoritairement agricole et le second employeur est la société R-Pallisco

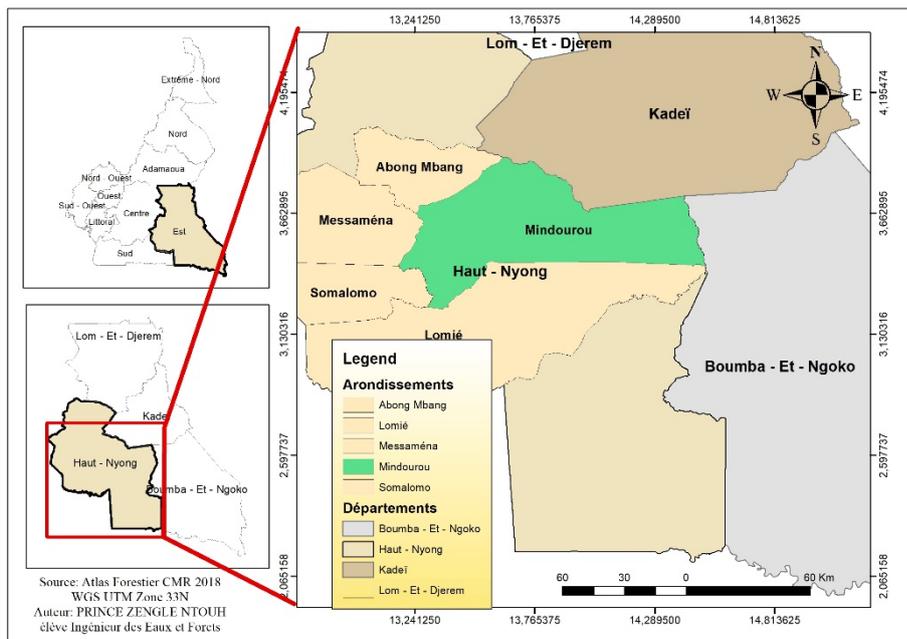
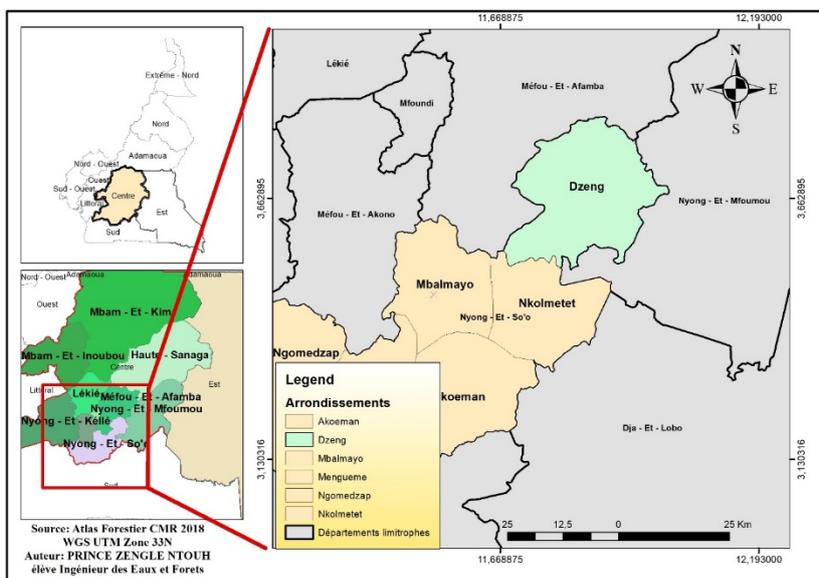


Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Mindourou

### 3.2. La commune de Dzeng

Elle est localisée dans le département du Nyong et So'o, région du Centre. Sa superficie approximative est estimée à 98 700 ha avec 21% de cet espace affecté à la forêt communale, 3,34% aux forêts communautaires et les 75% restant sont dans le domaine national. Cette commune compte 49 villages qui abritent une population estimée à 9 400 habitants soit une densité de 9,54 Hbts/km<sup>2</sup>. L'exploitation des ressources naturelles et l'agriculture sont les principaux employeurs de la commune suivie d'autres activités comme la vente de service, la location d'infrastructure qui se développent encore.



*Figure 2 : Carte de localisation de la commune de Dzens*

## **4. Matériel et méthode**

### **4.1. Collecte de données**

#### **4.1.1. Données secondaires**

Les données secondaires ayant servi dans cette étude proviennent des revues scientifiques disponibles à la bibliothèque du CIFOR, des plans communaux de développement (Mindourou et Dzens) et de la base de données du projet PROFEAAC.

#### **4.1.2. Données primaires**

##### Choix des villages

Les villages ayant fait l'objet de cette enquête correspondent à ceux ayant servi pour le diagnostic communal choisi par l'équipe du projet en raison de la proximité avec le centre urbain (Mindourou) et de la densité de population (Dzens). Dans le deuxième site, toutes les cibles rencontrées sur les axes conduisant à ces villages ont été enquêtées.

##### Choix des cibles de l'enquête

Cette étude ciblait deux catégories d'acteurs à savoir les scieurs et les élites. Les premiers étaient dénombrés sur place puis étaient soumis à l'enquête tandis que les seconds devaient juste appartenir à une catégorie sociale pour être considéré comme cible (chefs de village, Maire, conseiller municipal, élites locale, etc...). Chaque catégorie d'acteurs était soumise à une fiche d'enquête spécifique qui permettait de collecter les informations utiles pour une analyse fonctionnelle et financière de la filière suivant la méthode VCA4D. La Value Chain Analysis for Development (VCA4D) est un outil d'analyse des chaînes de valeur (CV) utilisé en vue d'actions en faveur du développement (de Roover, 2022). Cette méthodologie a été développée par la Commission Européenne et Agrinatura dans le but de fournir aux décideurs des informations factuelles pour alimenter les stratégies de développement durable. Elle évalue ainsi comment les chaînes de valeur des produits agricoles contribuent à la croissance ainsi qu'à la création d'emplois dans les pays cibles (Manfroy, 2021). La méthode VCA4D s'appuie sur l'identification des acteurs de la chaîne de valeur qui est rendue possible grâce à la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale (SIRA SÉMÉGA, 2019) lors

de l'analyse. Dans notre étude nous nous sommes limité aux analyses fonctionnelles et financières. (Méthodologie complète <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d->)

## Déroulement des enquêtes

En ce qui concerne la mise en œuvre des enquêtes, une phase test a précédé la phase de collecte proprement dite ; la première ayant pour but de calibrer le questionnaire pour mieux l'adapter aux attentes de l'étude avant la seconde. Au départ de chaque enquête, une présentation du stagiaire, du projet et des objectifs de la recherche était faite. Ajouté à cela un exposé sur le droit de répondre ou pas ainsi que la législation sur la protection des données selon l'art 5 de la loi N°91/023 du 16 décembre 1991 sur les recensements et les enquêtes statistiques.

### **4.1.3. Traitement et analyse des données**

Au total, 95 fiches d'enquêtes ont été administrées dans les deux communes dont 48 dans la commune de Mindourou et 47 dans la commune de Dzeng. Ces fiches ont servi à concevoir grâce au tableur Excel et pour chaque commune :

- Une base de données pour les élites.
- Une base de données des scieurs pour la partie gouvernance de la filière
- Une base de données des scieurs regroupant tous les comptes d'exploitation de ceux-ci.
- Une base de données pour la société R-Pallisco (Mindourou uniquement)
- Un compte d'exploitation de la société R-Pallisco (Mindourou uniquement)

En fonction de l'objectif considéré, les données ont été analysées avec le Tableur Excel, le logiciel Rstudio ou directement intégré dans le document Word.

### **4.2. Limites de l'étude**

Au cours de cette étude nous avons rencontré quelques difficultés parmi lesquelles :

- Une faible représentativité des conseillers municipaux dû au fait que très peu d'entre eux résident dans leurs communes.
- L'indisponibilité des scieurs occupé sur le chantier en journée et fatigué le soir ce qui impose d'être bref dans l'administration du questionnaire.
- La méfiance de certains scieurs et le refus de partager des informations avec nous pensant que nous sommes des espions.



## **5. Résultats de l'analyse de chaîne de valeur pour la commune de Mindourou**

### **5.1. Historique de la filière**

L'exploitation artisanale du bois débute timidement dans les années 1980 et se reprend dans la décennie 2000-2010 selon 57% des élites de la commune. Pour les professionnels du sciage, 69% des « scieurs techniciens » rencontrés ont débutés leurs carrières au courant de la décennie 2000 à 2010 tandis que 51% des exploitants locaux utilisant la tronçonneuse exerçaient déjà en 2010 avec 38% dans la décennie 2000 à 2010. En 2020, 87% des exploitants rencontrés étaient déjà en activité. Pour les exploitants utilisant une Scie mobile, la moitié d'entre eux a débuté dans la décennie 2000-2010 contre 50% dans la décennie suivante. La société forestière R-Pallisco est active quand elle dans le domaine de la vente de bois local depuis 2016 seulement.

Parmi les raisons évoquées pour justifier l'installation de l'activité dans la commune, 58% des techniciens mentionnent le chômage et la pauvreté. Pour les exploitants utilisant une tronçonneuse et ceux utilisant la Scie mobile, 68% et 75% d'entre eux respectivement, y ont vu une bonne opportunité économique. L'abattage des champs et le manque d'emploi étant les deux autres raisons qui accompagnent les précédentes. La construction (29%), le développement des activités commerciales (26%) et la création des forêts communautaires (17%) sont entre autres les raisons évoquées par les élites de la commune pour justifier l'installation du sciage artisanal dans les villages. D'autres raisons moins prononcées sont le désir de développer les villages et l'installation de la société R-Pallisco. Cette dernière s'intéresse au marché intérieur car elle désire mettre à la disposition des consommateurs locaux des produits bois de meilleure qualité provenant de la valorisation de rebuts et du bois impropre à l'exportation.

### **5.2. Gouvernance de la filière**

#### **Cadre légal et réglementaire**

100% des scieurs interrogés, exploitant comme techniciens ne disposent pas de permis d'exploitation et 100% des élites rencontrées ne connaissent pas un seul scieur qui exerce légalement dans la commune. Cependant, ces derniers admettent l'existence d'exploitants illégaux dont la moyenne tourne autour de 3 scieurs par village. L'accès à la ressource bois repose sur des accords au gré à gré entre l'exploitant et les propriétaires coutumiers c'est-à-dire les personnes ayant valorisées les parcelles dans lesquelles se trouvent le bois. Dans le cas de la forêt communautaire de Medjoh qui est actuellement inactive sur le plan légal, les exploitants

s'adressent au délégué du GIC qui leur donne accès à la forêt contre versement d'une quote-part au bureau du GIC.

En termes de taxation, 56% des élites déclarent qu'elle n'existe pas contre 44% qui contredisent cette première catégorie et reconnaissent une taxe prélevée sur la valeur du m<sup>3</sup> de bois scié au terme de chaque chargement.

Les conflits résultants de l'activité sont portés devant les instances villageoise (Chef de village et conseil de Notables ; délégué GIC) pour 50% des exploitants contre 30% devant l'administration (Sous-préfet ; Chef de poste). Les 20% restant estiment qu'ils n'ont jamais eu de problème qui nécessitent un arbitrage.

Aucune organisation ni regroupement de scieurs n'existe pour le moment dans la commune de Mindourou

### **Acteurs de la filière**

Ils sont classés en deux grandes catégories à savoir les acteurs externes et internes.

#### Les acteurs externes

- Les partenaires : Ils mettent à la disposition des scieurs les capitaux et matières premières nécessaires pour la conduite des chantiers d'exploitation et sont généralement préférés lors de la vente des sciages. Pour 50% des exploitants utilisant une tronçonneuse et 80% pour ceux utilisant une Scie mobile, le démarrage des chantiers est conditionné par le soutien d'un partenaire.
- Les comités Paysans-Forêts : Ce sont des entités créées avec le soutien des concessionnaires de la zone et qui sont représentées dans tous les villages. Les membres des CPF sont chargés de surveiller et dénoncer toute exploitation illégale dans leurs zones de compétence selon 54% des élites rencontrées. Ces élites affirment que seuls les exploitants allogènes sont dénoncés, favorisant ainsi les jeunes locaux engagés dans l'activité. Dans le même sillage, 21% des élites estiment que le CPF n'entretient aucun rapport avec le sciage artisanal contre 13% qui n'ont aucune idée du rôle du CPF.
- L'administration forestière : Pour les exploitants forestiers, le personnel du ministère des forêts intervient en termes d'arbitrage pour certains litiges, donne accès à la ressource aux exploitants artisanaux et payent des frais de route lors du transport de sciage. Par ailleurs, les agents de l'administration forestière informent les exploitants sur les localités où ils peuvent acheter des lettres de voitures pour blanchir du bois.

- Les propriétaires des machines : dans la commune, plus de 75% des exploitants à la scie mobile n'ont pas de machine, tout comme 100% des scieurs techniciens. Aussi, 100% des exploitants exerçant avec une Scie mobile louent également un tirefort tandis que 50% d'entre eux louent une tronçonneuse. Cela signifie en effet qu'au moins 50% des exploitants exerçant avec une Scie mobile ne disposent d'aucun équipement pour conduire leur activité et investissent énormément dans la location de ceux-ci. La commune est donc un acteur clé à ce niveau car elle dispose d'une Lucas Mill qu'elle loue aux exploitant artisans.

#### Les acteurs internes à chaîne de valeur production de sciage

- Les propriétaires coutumiers : Cette catégorie regroupe toutes les personnes qui donnent « accès à la ressource ». 100% des exploitants forestiers locaux utilisant une Scie mobile et ceux utilisant une tronçonneuse avec une commande acquièrent la ressource bois auprès des propriétaires coutumiers. A l'opposé, ceux opérant avec une tronçonneuse sans commande scient leur propre bois. ces propriétaires sont constitués des propriétaires terriens selon le droit coutumiers et délégués de GIC dans les forêts communautaires (inactives).
- Les exploitants : tous les exploitants rencontrés sont issus de la commune et exercent dans leurs villages d'origine ou des villages voisins. Selon les élites, 52% des exploitants artisans sont originaires de la commune contre 48% d'allogènes. Ce point de vue s'explique par le fait que les derniers fût les premiers à opérer dans la commune au tout début de l'activité et laissent place aujourd'hui aux locaux. Les exploitants sont au centre de la chaîne de valeur car ils achètent le bois, contactent les partenaires, recrutent des scieurs (le cas échéant), supportent toutes les charges de l'activité et commercialisent les produits.
- Les acheteurs de bois : Avec 80% des chantiers démarrés à cause de la disponibilité d'un partenaire pour les exploitants utilisant une Scie mobile contre 50% pour ceux utilisant une tronçonneuse, les acheteurs sont très souvent connus à l'avance : il s'agit de ces partenaires. Ces chiffres sont consolidés par l'appréhension des élites qui estiment, pour 48% d'entre elles, que 100% de la production locale est destinée aux marchés lointains. 70% des élites pensent que moins de 40% de la production totale est vendue au sein de la commune (proportion mesurée sur une échelle de 0 à 10

## **Cas particulier de la société R-Pallisco**

La section « bois local » de la société s'approvisionnait en bois directement dans le volume récolté par l'entreprise bien qu'utilisant uniquement du bois de moindre qualité jugé impropre à l'exportation par le commis de valorisation. Le volume de bois produit était donc, en principe, proportionnel au volume de bois déclassé chaque mois par le commis de valorisation. Par ailleurs, elle utilisait des machines sophistiquées et lorsque celles-ci tombaient en panne, le processus d'acquisition de pièces de rechange était de nature à paralyser l'activité sur plusieurs jours parfois. Aujourd'hui cette section de l'entreprise a été fermée.

### **5.3. Quantification des volumes produits par l'échantillon**

Au courant de la période mars 2021- mars 2022 et pour leurs trois derniers chantiers uniquement, les exploitants ayant fait l'objet de notre enquête ont déclarés un volume produit d'environ à 198 m<sup>3</sup> de bois (hors production R-Pallisco) répartie comme suit : 61% (121 m<sup>3</sup>) pour l'exploitation à la Scie mobile, 32% (64 m<sup>3</sup>) pour les exploitants utilisant une tronçonneuse et ayant reçus une commande préalable et les 7% (13 m<sup>3</sup>) restant sont destinés à ceux opérant avec une tronçonneuse sans commandes préalables. En administrant le questionnaire d'enquête à nos scieurs, nous leurs avons demandés combien de chantiers ils réalisaient sur une année. Il en ressort que ceux-ci, aussi bien les exploitant utilisant une tronçonneuse que ceux employant une scie mobile, conduisent en moyenne deux chantiers par an. Par conséquent nous ne pouvons effectuer une extrapolation pour obtenir le volume annuel de sciage produit car ce volume serait égal au volume trouvé plus haut. La société R-Pallisco a fermé sa section bois local en septembre 2021 après avoir produit 217 m<sup>3</sup> de sciage.

Les sciages produits dans la commune de Mindourou à destination du marché intérieur du bois se concentrent sur un nombre réduit de produits. Au courant de la période sur laquelle se concentre notre étude, les exploitants forestiers exerçant dans la commune de Mindourou ont produit des lattes, chevrons, basting, etc... dans des proportions différentes tel que présentées sur la figure 3.

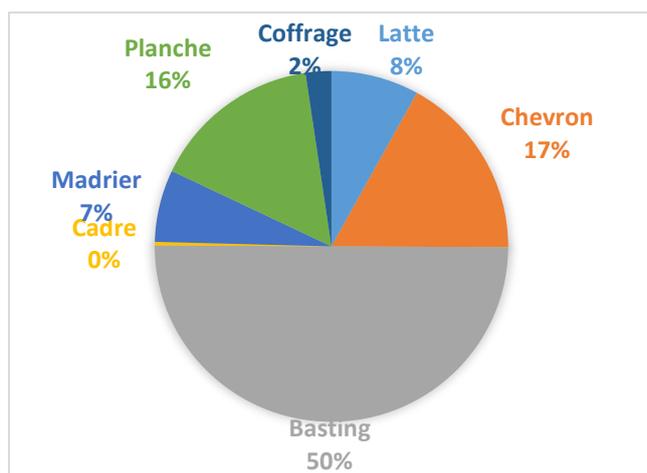


Figure 3 : répartition des produits issus du sciage artisanal dans la commune de Mindourou de Mars 2021 à Mars 2022

Le tableau suivant présente la répartition de la production en fonction de la modalité d'exploitation considérée.

Tableau 1 : Quantité de sciage produit au cours de l'année 2021 dans la commune de Mindourou pour chaque modalité d'exploitation

Modalité d'exploitation	Type de Produit	Nombre de Pièces	de	Volume Total (m <sup>3</sup> )
Exploitation à la tronçonneuse sans commande préalable	Latte	300		4,8
	Chevron	120		3,84
	Coffrage	100		4,5
Exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable	Latte	100		1,6
	Chevron	180		5,76
	Planche	713		29,832
	Madrier	200		12,74
	Cadre	28		0,616
Exploitation à la Scie mobile	Bastaing	300		6,75
	Bastaing	1 796		97
	Chevron	706		23
	Latte	593		9
<b>Total</b>				<b>5 136</b>
				<b>198,438</b>

Tableau 2 : Type de produits issues de la R-Pallisco chaque mois de Mars à Septembre 2021

Type de Pièce	Nombre de Pièce/mois	de Volume Mensuel	Volume Septembre	Mars-
Lambris		1 000	16	109,2
Chevron		5 000	144	1008
Latte		4 000	58	403,2

Dans la période Mars 2021- Mars 2022 les scieurs interrogés ont exploités le Dabema, le Doussié, le Moabi, le Bilinga et le Fraké principalement. L’Ayous est la grande absente de cette liste pourtant espèce phare dans le domaine de l’exportation du bois au niveau nationale. La figure suivante présente la distribution de ces essences

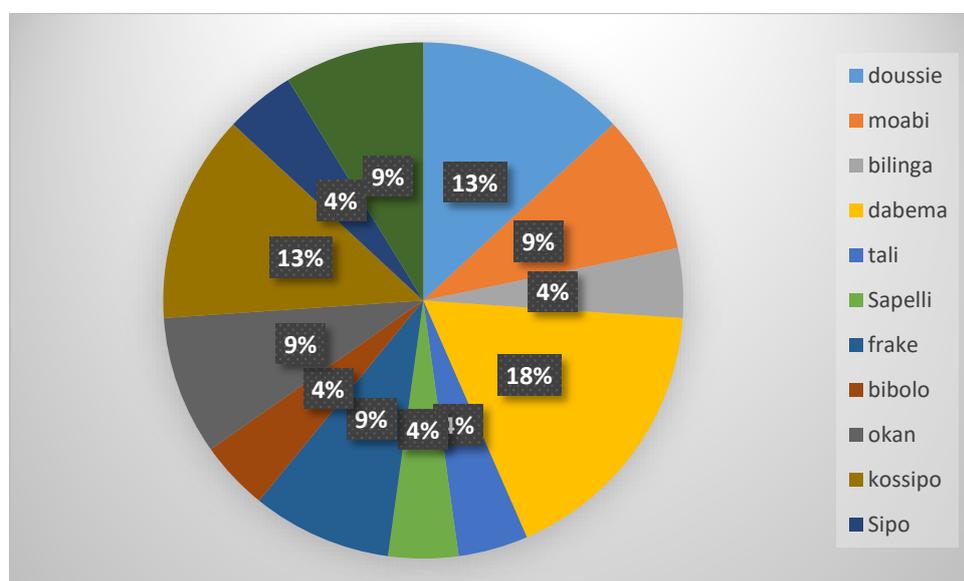


Figure 4 : répartition des essences exploitées à destination du marché intérieur au courant de l’année 2021 dans la commune de Mindourou

La quantité de sciage émanant de la commune de Mindourou et ses destinations de vente sont représentés dans la matrice des flux suivante de la figure.

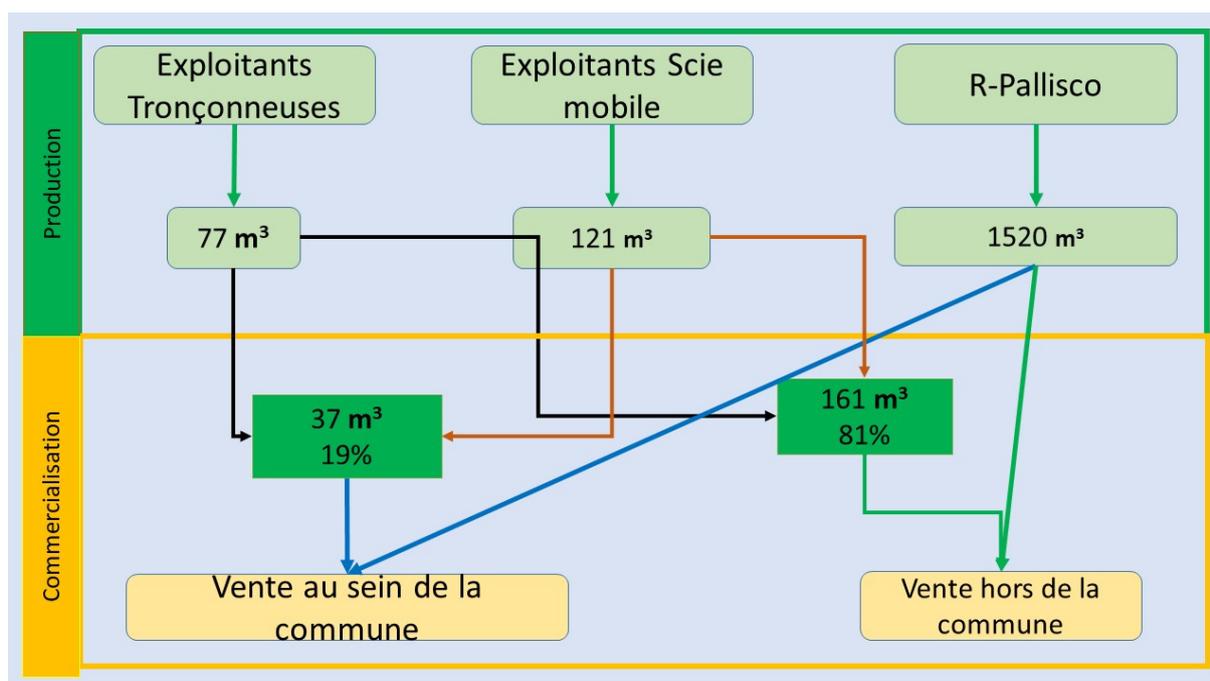


Figure 5 : matrice des flux représentant la production des sciages dans la commune de Mindourou et leurs destinations pour les 11 exploitants artisanaux rencontrés.

81% des sciages produits dans la commune sont destinés aux marchés lointains, ils sont acquis par les acheteurs urbains ou généralement les partenaires des exploitants contre 19% vendus dans la commune et acquis par les consommateurs locaux.

#### 5.4. Compte d'exploitation des acteurs échantillonnés

Les tableaux suivants sont les comptes d'exploitations de chaque modalité d'exploitation artisanale rencontrée dans la commune de Mindourou

Tableau 3 : Compte d'exploitation pour la « modalité exploitation à la scie mobile » dans la commune de Mindourou

Rubrique	production de 121,345 m <sup>3</sup>	Montant pour 1 m <sup>3</sup>
Production	7 413 615	61 095
Consommations intermédiaires	6 178 352	50 916
Salaires	3 649 038	30 072
Taxes formelles + TVA	331909	2 735
Taxes Informelles	200 000	1 648
Profit Brut	-2 945 684	-24 275
Total Valeur ajoutée	1 210 263	9 974

Amortissement	2 160 000	17 800
Profit Net	-3 569 535	-29 416

*Tableau 4 : Compte d'exploitation moyen pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Mindourou*

Rubrique	Montant pour la production	
	de 64 m3	Montant pour 1 m3
Production	3 683 500	57555
Consommations intermédiaires	1 077 826	16841
Salaires	2 304 200	36003
Taxes formelles + TVA	193 549	3024
Taxes Informelles	50 000	781
Profit Brut	124 525	1946
Total Valeur ajoutée	2 605 674	40714
Amortissement	276 324	4318
Profit Net	-151 799	-2372

*Tableau 5 : Compte d'exploitation moyen pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Mindourou*

Rubrique	Montant pour la production	
	de 13 m3	Montant pour 1 m3
Production	697 000	53 615
Consommations intermédiaires	194 324	14 948
Salaires	81 000	6 231
Taxes formelles + TVA	35 716	2 747
Taxes Informelles	0	0
Profit Brut	385 960	29 689
Total Valeur ajoutée	502 676	38 667
Amortissement	487 727	37 517
Profit Net	-101 767	-7 828

Tableau 6 : Compte d'exploitation société R-Pallisco pour le mois de septembre 2021

Rubrique	Montant pour la production de 217 m3	Montant pour 1 m3
Production	15 500 000	71 429
Consommations intermédiaires	4 445 542	20 486
Salaires	2 790 000	12 857
Taxes formelles + TVA	241 209	1 112
Taxes Informelles	-	-
Profit Brut	8 023 249	36 973
Total Valeur ajoutée	11 054 458	50 942
Amortissement	876 400	4 039
Profit Net	7 146 849	32 935

### 5.5. Matrice des flux annuels

La matrice des flux annuels de sciage dans la commune de Mindourou a été obtenue en réalisant une extrapolation dans l'espace des volumes moyens obtenus pour chaque mode d'exploitation dans la commune. L'extrapolation dans le temps n'a pas été nécessaire car plus de 70% des exploitants rencontrés conduisent moins de 03 chantiers sur une année.

En ce qui concerne l'extrapolation dans l'espace, elle s'est faite sur la base du nombre de scieurs par village. En effet, la commune de Mindourou compte 17 villages. Dans le cadre de cette étude nous avons travaillé dans 07 villages de la commune et avec 11 exploitants (05 utilisant une scie mobile, 04 opérant avec une tronçonneuse avec commande et 02 opérant avec une tronçonneuse sans commande), ce qui correspond à une moyenne de 0,71, 0,57 et 0,28 scieurs artisanaux par villages et pour chaque modalité d'exploitation. En effectuant le produit de ces valeurs par le nombre de village, nous obtenons 12,07 exploitants utilisant une scie mobile, 9,69 exploitants utilisant une tronçonneuse sans commande et 4,76 exploitants utilisant une tronçonneuse sans commande. La figure suivante présente les flux de sciages de la commune de Mindourou pour une année :

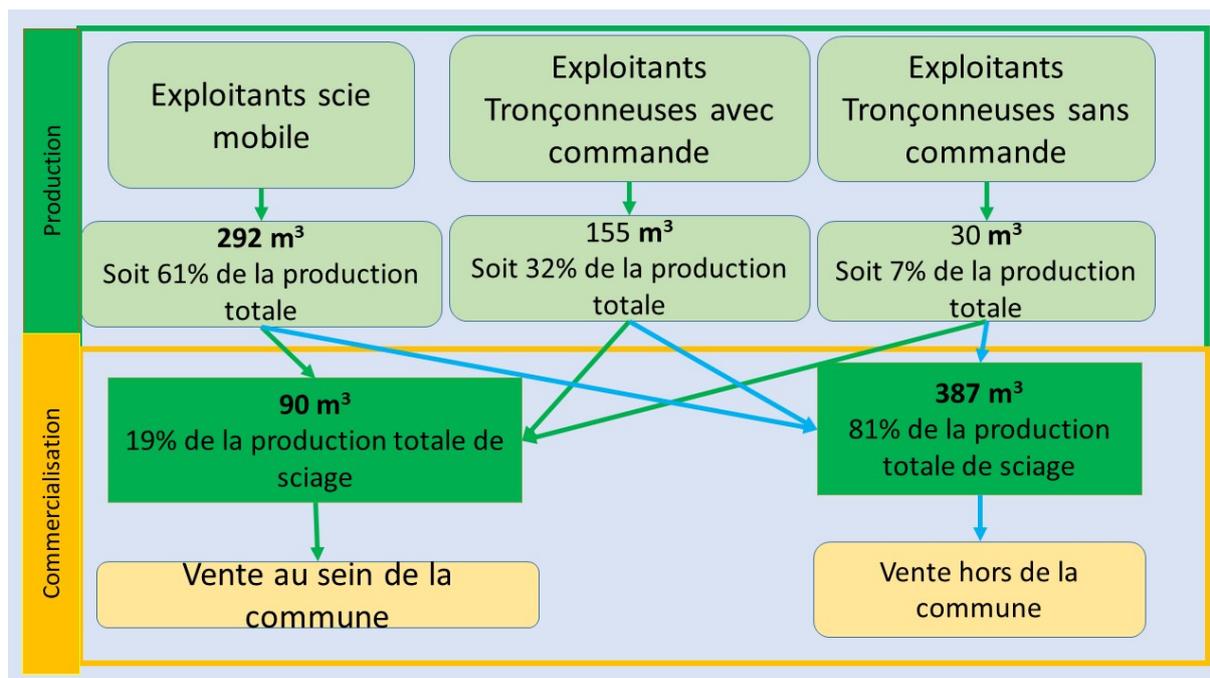


Figure 6 : matrice des flux de sciages produits à l'échelle de toute la commune de Mindourou et pour une année

## 5.6. Compte d'exploitation globale à l'échelle de la commune

A l'échelle de la commune, l'activité génère peu ou pas de profit. Les comptes d'exploitation globaux du sciage artisanal à l'échelle de toute la commune ont été obtenus en réalisant une extrapolation des valeurs du compte d'exploitation moyen dans l'espace. Nous avons considéré le compte d'exploitation moyen de notre échantillon pour chaque modalité, puis nous avons multiplié les valeurs de volume unitaire pour chaque mode d'exploitation par le volume total de celui-ci. Le tableau suivant est une synthèse de la contribution économique de chaque modalité à l'échelle de la commune et pour une année :

Tableau 7 : compte d'exploitation globale des différentes modalités d'exploitation pour une année et pour toute la commune

Modalité d'exploitation	Exploitation à la tronçonneuse sans commande préalable	Exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable	Exploitation à la scie mobile

Chiffre d'affaires	1 608 450	8 921 025	17 839 740
Consommations intermédiaires	448 440	2 610 355	14 867 472
Salaires	186 930	5 580 465	8 781 024
Taxes formelles + TVA	82 410	468 720	798 620
Taxes informelles	0	121 055	481 216
Profit brut	890 670	301 630	-7 088 300
Total valeur ajoutée	1 160 010	6 310 670	2 912 408
Amortissement	1 125 510	669 290	5 197 600
Profit net	-234 840	-367 660	-8 589 472

### 5.7. Perspectives pour améliorer le secteur à l'échelle de la commune

Au terme de l'atelier de restitution de l'étude sur l'analyse de la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre dans la commune de Mindourou, les acteurs en présence ont formulé des perspectives pour promouvoir l'activité à l'échelle de la commune. Il s'agit de réponses données aux questions posées par l'équipe du projet après la présentation des résultats de l'étude. Ces questions concernaient la possibilité de mettre en place une plateforme communale de valorisation du sciage artisanal. Ainsi, pour ce qui de la pertinence de cette plateforme et des membres qui devraient la composer, les acteurs se sont accordés pour dire que celle-ci a toute sa raison d'être. Ils ont identifié les acteurs qui devraient la constituer à savoir : élus municipaux, cellule de foresterie communale, présidents des CPF, chefs de village, présidents des comités riverains, chef de poste forestier, exploitants artisanaux, gestionnaires des forêts communautaires (FC), représentants des GIC légalisés. Cette assemblée a présenté les opportunités actuelles pour le sciage artisanal et les pistes à explorer pour formaliser l'exploitation artisanale. L'on peut citer entre autres :

- Le vote d'une délibération du conseil municipal en Mars 2021 afin de créer un site physique pour le MIB à Kagnol dans le cadre de la valorisation des rebuts de la forêt communale avec une Lucas Mill.
- Le vote d'une délibération en Novembre 2021 pour que la commune appui la mise à flots des forêts communautaires inactives.
- La discussion en cours d'un accord entre la commune et la société R-Pallisco pour la valorisation des rebuts de cette dernière pour créer une unité de transformation du bois (UTB) avec une Lucas Mill.
- Envisager le regroupement en petit groupe pour canaliser les appuis et la formation de ceux-ci.
- Appuyer les PEBO dans les villages ne disposant pas de forêt communautaire et placés l'activité sous le regard des comités paysans forêts pour le suivi à l'échelle des villages.

## **6. Résultats de l'analyse de chaîne de valeur pour la commune de Dzeng**

### **6.1. Historique de la filière**

A l'échelle de la commune, l'exploitation forestière artisanale était déjà présente dans les années 1980. Selon 76% des élites, l'activité existait avant leurs naissances, les 24% restants pensent qu'elle aurait débuté avant les années 1990. Il leur était encore plus difficile de dire pour quelles raisons l'activité s'est implantée dans la commune, étant donné que très peu d'entre eux connaissaient la date approximative du début du sciage artisanal. Selon les élites de cette commune, il existe en moyenne 2 exploitants/scieurs dans chaque village de la commune.

Relativement aux producteurs de sciages, ils sont âgés de 20 à plus de 70 ans. Dans le cadre de cette étude, nous avons rencontré 30 scieurs/techniciens dans les quinze villages visités, soit deux par village. 66% de ces exploitants ont un âge compris entre 20 et 40 ans (avec une prédominance de la tranche [30-40] ans qui représente 53% de l'effectif total). Pour tous ces producteurs, 57% d'entre eux étaient déjà actifs sur le plan du sciage artisanal dans la période 1970-2010. Parmi les raisons évoquées par les exploitants pour justifier l'adoption de ce métier comme activité principale, la pauvreté et le chômage sont les motifs soulevés par 70% d'entre eux. La réussite apparente des exploitants en activités (17%), l'incitation parentale (7%) et l'amour du métier (3%) sont d'autres raisons avancées par les exploitants de cette commune.

## **6.2. Gouvernance de la filière**

### **Cadre légal et règlementaire**

Dans la commune de Dzeng, 100% des scieurs interrogés ne disposent pas de permis d'exploitation et 100% des élites rencontrées ne connaissent pas un seul scieur artisanal qui exerce légalement. Cependant, ces derniers admettent l'existence d'exploitants informels dont la moyenne tourne autour de 4 scieurs par villages toujours selon les élites. Cette frange d'acteur pense que la mobilité des scieurs dans la commune de Dzeng est justifiée par le fait que la ressource bois se raréfie dans certains villages ce qui pousse les exploitants à se déplacer vers les villages voisins.

60% des scieurs rencontrés affirment acquérir la ressource bois auprès des propriétaires coutumiers, 17% des scieurs scient leurs propres bois tandis que les 23% restant achètent auprès des propriétaires coutumiers et scient leurs propres bois également. Aucun exploitant ne dispose de permis ; par conséquent les transactions pour les arbres se gèrent au gré à gré avec les propriétaires coutumiers. Pour ce qui est du recours en cas de litiges, 33% des scieurs font recours au chef de village, 27% au partenaire d'affaire et 7% au chef de poste forestier. Une dernière frange constituée des 33% de n'ont pas encore exercé de recours devant une tierce partie. Rappelons que les propriétaires coutumiers sont des individus ayant mis en valeur ces parcelles dans le cadre de campagne agricoles, ce qui leur donne le droit de disposer de cette ressource

En termes de taxation, 88% des élites de la commune ne reconnaissent pas son existence. Les 12% restants sont également repartis entre ceux qui admettent une taxe sous forme de paiement d'une patente (6%) tandis que 6% pensent qu'une somme est reversée au président de la forêt. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'à Dzeng seule la forêt communale est légalement active. Si une taxe doit donc être versée, elle le serait à la mairie. Mais cette forêt est interdite d'accès aux scieurs artisanaux qui opèrent malgré cette interdiction.

Dans la pratique, les producteurs sont confrontés à une taxation informelle aiguë dans la phase de transport du bois, avec des montants connus qui varient de 95 000 à 300 000 FCFA suivant le tonnage du véhicule de transport (10t-20t). Cette taxe est répartie entre l'administration forestière, la police et la gendarmerie. Pour échapper à ce coût supplémentaire, les scieurs optent pour la vente sur place dite « parc brousse », mode qui leur garantit une

faiblesse voire l'inexistence de la taxe informelle (12,5% de cette catégorie seulement reconnaissent avoir versé une taxe informelle à la vente parc brousse).

En termes d'organisation, aucune association de scieurs proprement dite n'existe dans la commune. Toutefois, certains scieurs se réunissent pour réaliser ensemble des commandes d'envergure passées à certains de leurs collègues dans le cadre d'alliances temporaires et informelles. Certains scieurs ont déclaré appartenir à une association dans laquelle ils étaient appelé à cotiser de l'argent, mais ces associations ne sont pas spécifiques aux scieurs

### **Acteurs de la filière**

Ils peuvent être classés en deux catégories :

#### Les acteurs externes

- Les partenaires : ce sont généralement les propriétaires de dépôt situés à Yaoundé. Ils fournissent aux producteurs des intrants pour l'activité comme le carburant, des pièces de rechange pour les tronçonneuses et dans certains cas de l'argent. Lorsque des litiges surviennent, 27% des exploitants font appel à eux pour décanter la situation. A l'issue de ces appuis multiformes, ils bénéficient d'une préférence lors de la vente des produits bois et dans certains cas d'un rabais suivant le degré de confiance le liant au scieur. Ils réceptionnent le bois transporté par les scieurs vers leurs dépôts (67.34% des exploitants) dans certains cas. Dans d'autres ils se déplacent vers les villages pour acheter en « parc brousse » les sciages qu'ils transportent ensuite jusqu'à Yaoundé.
- Les propriétaires des machines : A Dzeng chaque opérateur dispose d'au moins une tronçonneuse avec laquelle il exerce. La Lucas Mill dont dispose la commune de Dzeng (au départ elle avait deux mais l'une d'elle a été volée) n'est pas destinée aux exploitants artisanaux.
- L'administration forestière et les forces de maintien de l'ordre : ces deux entités sont fortement impliquées dans l'exploitation artisanale à Dzeng. En effet, elles perçoivent de l'argent lorsque le bois transite vers la ville de Yaoundé ; pour chaque barrière mixte, l'exploitant doit payer 35 000 FCFA reparti entre les Eaux et Forêts (15000FCFA), la gendarmerie (10 000FCFA) et la police (10000FCFA). Ce montant peut être vu à la hausse pour certains exploitant qui sont peu connus dans ces barrières.
- Les comités paysans forêts : Ils sont créés et leurs tâches définies conformément à la décision ministérielle N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts du domaine permanent. Dans la commune de

Dzeng, le classement de la forêt communale est le motif de leurs créations et ceux-ci travaillent donc en étroite collaboration avec les services de la commune. Il existe cinq bureaux de CPF à l'échelle de la commune qui ont été opérationnels pendant cinq ans au lieu des trois années prévues par le texte infra législatif cité plus haut. Ces bureaux ont été formés par les services de la commune avec l'appui de la GIZ dans le cadre du programme forêt environnement (ProFE). La formation a notamment porté sur la surveillance des forêts pour le respect des normes d'interventions en milieu forestier en ce qui concerne l'exploitation industrielle et barrer la route à l'exploitation illégale dans la forêt communale, ou la sensibilisation des populations et le reboisement. Au départ ces bureaux ont dressé des procès-verbaux de dénonciations et les techniques de reboisement. Mais aujourd'hui ces bureaux ne travaillent plus et seront très bientôt renouvelés.

#### Les acteurs internes à chaîne de valeur production de sciage

- Les propriétaires coutumiers : la ressource est acquise auprès des propriétaires coutumiers qui exploitent l'espace dans lequel se trouve le bois. Ces propriétaires coutumiers sont des personnes qui, en vertu du droit de hache ou de règles coutumières d'accès au foncier, possèdent et mettent en valeur des parcelles forestières notamment par l'agriculture. Ils laissent donc volontairement prospérer ces arbres à valeur commerciale dans leurs parcelles afin de les exploiter ou de les vendre à des exploitants artisanaux plus tard. Généralement ces arbres sont juste entretenus et ne sont pas plantés par leurs propriétaires. A Dzeng cette catégorie d'acteurs se heurte à la commune dans la mesure où la forêt communale ne respecte pas la bande villageoise de 2 à 5 kilomètres requis pour les forêts du domaine permanent devant permettre aux communautés d'exercer leurs droits d'usage. Ainsi, ces communes aliènent une ressource qui leur appartient sur le plan coutumier, mais qui appartient à la commune sur le plan légal.
- Les exploitants : tous les exploitants rencontrés dans le cadre de notre étude sont originaires de la commune avec 53% d'entre eux âgés de 30 à 40 ans ; suivi de ceux âgés de 40 à 50 ans qui représentent 17% et ceux âgés de 20 à 30 ans qui représentent 13% de l'effectif total de nos scieurs. 80% des scieurs rencontrés sont des exploitants contre 20% des techniciens seulement. Ceci signifie qu'il existe un nombre assez considérable d'exploitants qui travaillent à leurs propres comptes et qui recrutent les aides scieurs et les porteurs dans les chantiers. L'activité est ponctuelle dans la

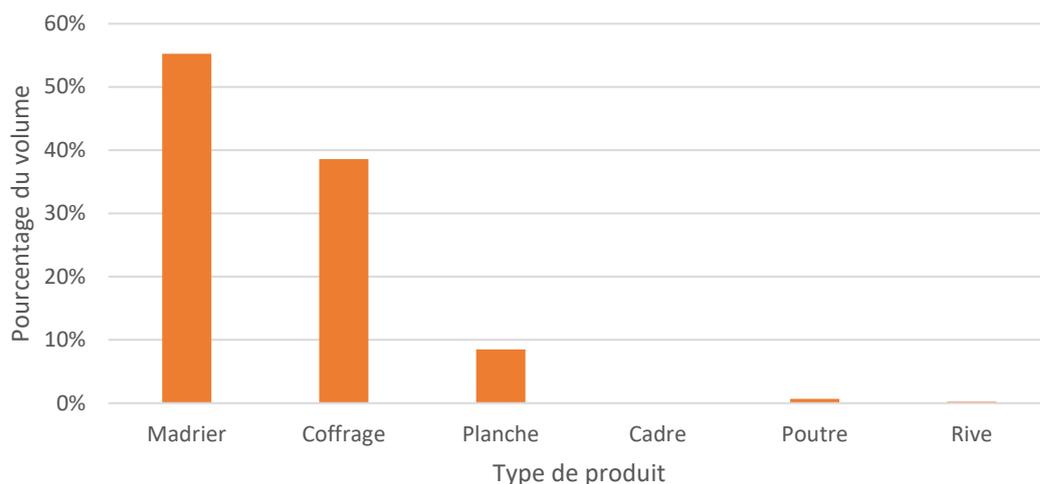
commune et 80% des exploitants affirment conduire au moins 1 chantier par mois. A l'exception de la scie mobile de la commune, aucune autre n'a été signalée à l'échelle de la commune. La Lucas Mill de la commune n'est pas en activité depuis 2017 mais pourrait l'être bientôt dans le cadre de la valorisation des rebuts de bois qui est une activité entreprise conjointement par la commune et la GIZ.

- Les acheteurs de bois : Dans la commune de Dzeng, cette catégorie d'acteur est principalement constituée des dépositaires de Yaoundé auprès desquels le bois est directement vendu. Suivant le cas, la vente peut se faire en forêt et l'on parle de « Parc brousse » ou en ville après transport jusqu'à Yaoundé. Dans certains cas, ces dépositaires peuvent être sollicités pour résoudre des problèmes de financement, de pannes courantes ou de paiement informels sur la route et sont donc préférés lors des ventes.

Il arrive très rarement que le bois scié à Dzeng soit consommé sur place. Dans ce cas de figure, celui qui a besoin de sciages achète un arbre auprès d'un propriétaire coutumier (s'il n'en dispose pas), recrute un scieur et le reste de l'équipe nécessaire pour la conduite du chantier. La production qui en découle est généralement utilisée pour la construction des cases.

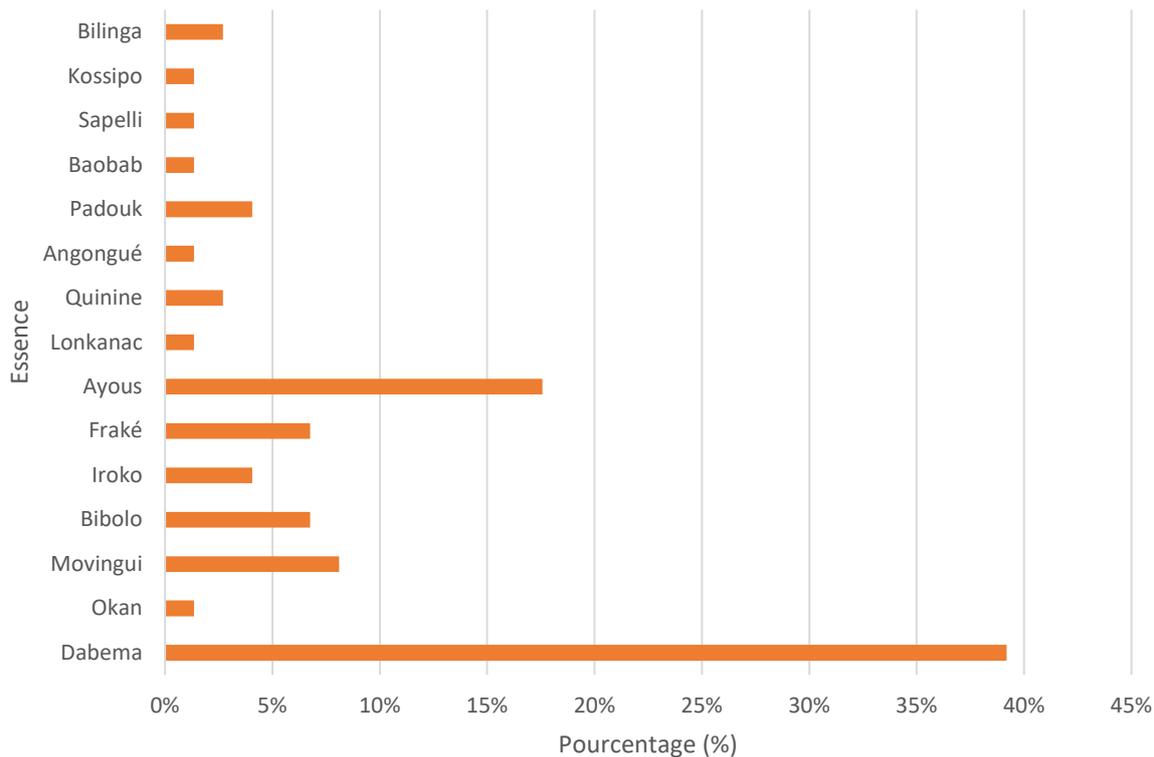
### **6.3. Quantification des sciages produits par l'échantillon**

Dans le cadre de cette étude, nous avons quantifié le volume de sciage produit par les exploitants sur leurs trois derniers chantiers au courant de la période 2021-2022. Les scieurs rencontrés ont produit 603 m<sup>3</sup> dans la commune au courant de l'année écoulée sur leurs trois derniers chantiers. Ce volume a été produit à la tronçonneuse. La seule scie mobile identifiée dans la zone d'étude appartient à la mairie et n'a pas été active dans la période retenue dans le cadre de cette étude. La production de sciage par exploitant pour un chantier varie de 4 à 36 m<sup>3</sup> avec une moyenne de 12 m<sup>3</sup>. Les produits issus de cette activité sont entre autres les coffrages, madriers, planche, poutre et rive. La figure suivante montre les proportions de chacun de ces produits



*Figure 7 : Répartition des produits issus du sciage artisanal dans la commune Dzeng durant la période d'étude*

En posant la question aux élites, celles-ci citent facilement les essences populaires qui ont fait l'objet de l'exploitation (artisanale et/ou industrielle) dans la localité. L'Ayous, le Dabema (Atui) et l'Iroko seraient les essences les plus exploitées selon les élites. Les données collectées auprès des scieurs corroborent ce point de vue des élites pour ce qui est du Dabéma et de l'Ayous, qui représentent à elles seules 57% du volume de sciage provenant de la commune, suivi du Movingui. La figure suivante présente les proportions des essences exploitées dans la commune de Dzeng par les exploitants artisanaux.



*Figure 8 : Répartition des essences exploitées à destination du marché intérieur au courant de la période 2021-2022 par les exploitants artisanaux de Dzeng*

Sur une échelle de 0 à 10 sciages produits, moins de 2 sciages sont vendus dans la commune selon 94% des élites de la commune. Dans la pratique, les scieurs vendent la totalité de leurs sciages dans les marchés de Yaoundé. Bien qu'il existe des cas de vente en « parc brousse », celles-ci se font avec les dépositaires venus de Yaoundé et ne sont qu'un moyen d'éviter le coût de transport et les frais de route. Pour les constructions à Dzeng, l'individu qui veut construire une maison achète un arbre sur pied ou pas (dans le cas où il dispose d'un arbre dans son champ) et le fait scier par un technicien. Cette catégorie constitue d'une certaine façon la part des sciages vendus dans la commune bien que les procédés de production soient différents et que le volume soit très faible (moins de 3% de la production totale).

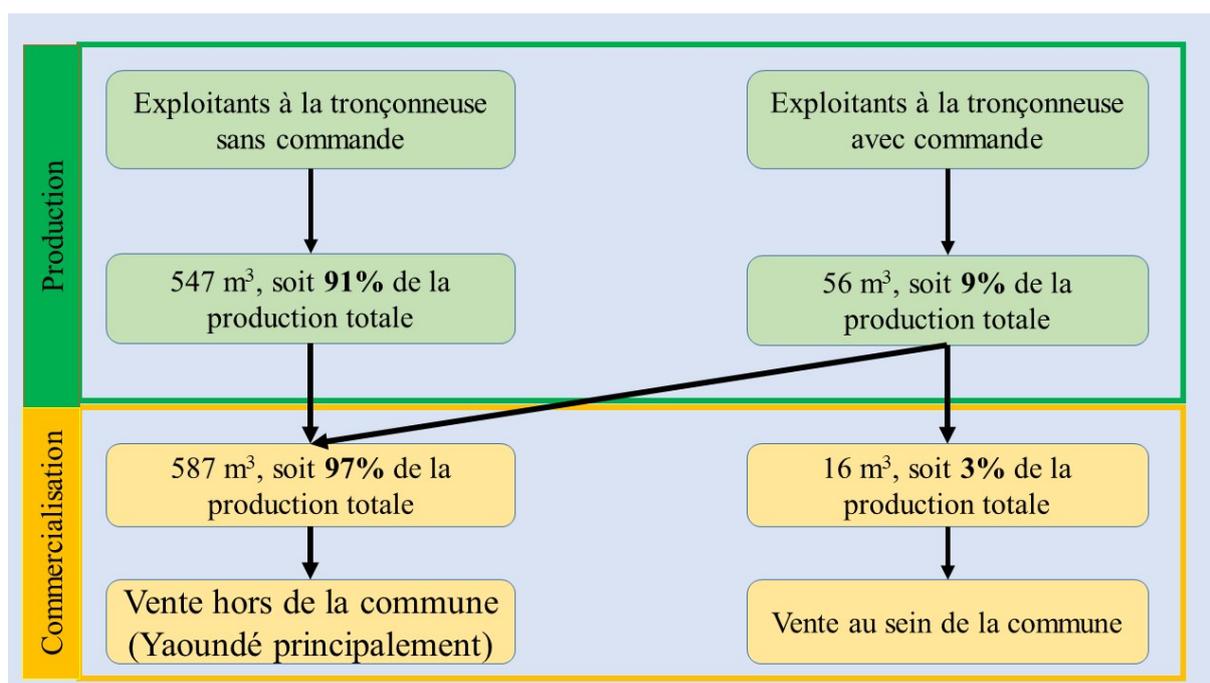


Figure 9 : Flux de sciages produits et commercialisés dans la commune de Dzeng par 23 exploitants sur leurs trois derniers chantiers entre août 2021 et août 2022.

Presque toute la production provenant du sciage artisanal à Dzeng est vendue hors de la commune. La part qui est vendue dans la commune représente moins de 3% et est destiné aux constructions. Par ailleurs le mode de production de ces sciages est assez particulier car ils ne passent pas par le marché proprement dit mais sont directement produits avec le concours de leurs acheteurs.

#### 6.4. Compte d'exploitation des acteurs échantillonnés

Les tableaux suivants présentent les comptes d'exploitation pour les deux modalités de productions de sciage dans la commune de Dzeng.

Tableau 8 : Compte d'exploitation pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse sans commande préalable » dans la commune de Dzeng

Rubrique	Production de 1 m <sup>3</sup> en	
	Production de 547 m <sup>3</sup> en FCFA	FCFA
Production	30 000 600	49673
Consommations intermédiaires	6 074 205	10057
Salaires	8 771 250	14523

Taxes formelles + TVA	938 526	1554
Taxes Informelles	3 935 400	6516
Profit Brut	5 806 876	9615
Total Valeur ajoutée	22 064 752	36534
Amortissement	3 735 021	6184
Profit Net	2 071 855	3430

*Tableau 9 : Compte d'exploitation pour la modalité « exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable » dans la commune de Dzeng*

Rubrique	Production de 1 m <sup>3</sup> en	
	Production de 56 m <sup>3</sup> en FCFA	FCFA
Production	2 377 500	42455
Consommations intermédiaires	691 725	12352
Salaires	682 000	12179
Taxes formelles + TVA	144 876	2587
Taxes Informelles	150 000	2679
Profit Brut	558 900	9980
Total Valeur ajoutée	1 484 776	26514
Amortissement	369 444	6597
Profit Net	189 456	3383

### 6.5. Matrice des flux annuels

La matrice des flux annuels de sciage dans la commune a été obtenu en réalisant une extrapolation dans l'espace et dans le temps des volumes moyens obtenus pour chaque mode d'exploitation dans la commune. La méthode adoptée étant la suivante :

**L'extrapolation dans le temps** s'est faite en considérant les réponses sur le nombre de chantier effectué par an. Les scieurs, pour plus de 80% d'entre eux, ont estimé conduire au moins un chantier par mois, soit 12 chantiers par an en moyenne. Les exploitants constitutifs de notre échantillon ont produit 603 m<sup>3</sup> de sciage sur leurs trois derniers chantiers (trois derniers mois). Nous avons donc multiplié cette valeur par 3 pour avoir la production moyenne sur une année pour les 23 exploitants échantillonnés. Toutefois, il s'avère que l'activité est en arrêt

partant du mois d'aout au mois d'octobre, soit 03 mois d'inactivité ; ceci justifie le fait que nous n'ayant pas considéré ces trois mois pour le calcul de valeur ci-dessus.

**L'extrapolation dans l'espace** s'est faite sur la base du nombre de scieurs par village. En effet, la commune de Dzeng compte 49 villages. Dans le cadre de cette étude nous avons travaillé dans 17 villages et avons obtenu une moyenne de 1,35 scieur par village. Nous avons ensuite réalisé une règle de trois pour déterminer le volume de sciage produit à l'échelle de toute la commune pour les 66,15 scieurs qui seraient présents dans la commune. La figure suivante présente les flux de sciages échangés dans la commune en une année.

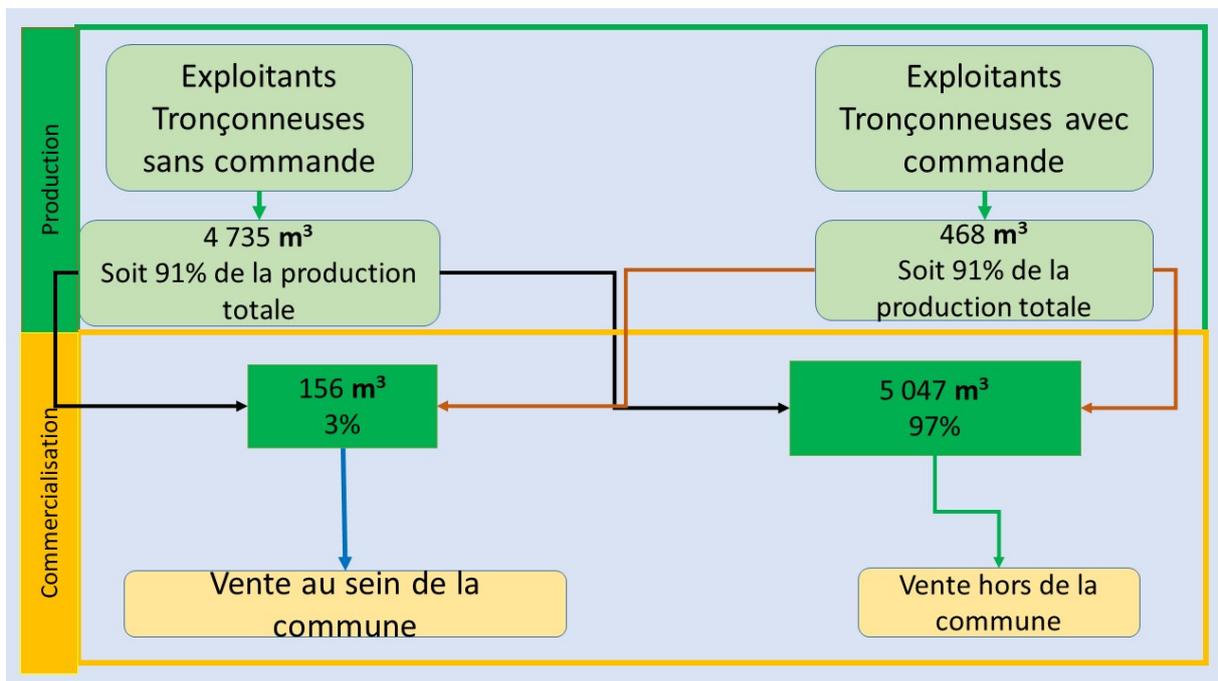


Figure 10 : Flux de sciages produits sur une année et pour toute la commune

### 6.6. Comptes d'exploitation globaux à l'échelle de la commune

L'activité génère du profit à l'échelle de la commune. Le compte d'exploitation globale du sciage artisanale à l'échelle de toute la commune a été obtenu en réalisant une extrapolation des valeurs du compte d'exploitation moyen dans l'espace et dans le temps. Ces deux extrapolations ont suivi une approche similaire que celles effectuée pour les volumes. Nous avons considéré le compte d'exploitation moyen de notre échantillon, puis nous avons multiplié les valeurs de volume unitaire pour chaque mode d'exploitation par le volume total de celui-ci. Le tableau suivant est une synthèse de la contribution économique de chaque modalité à l'échelle de la commune et pour une année.

*Tableau 10 : Compte d'exploitation global de l'activité à l'échelle de la commune et pour une année.*

Modalité d'exploitation	Exploitation à la tronçonneuse sans commande préalable (FCFA)	Exploitation à la tronçonneuse avec commande préalable (FCFA)
Chiffre d'affaires	235 201 655	19 868 940
Consommations intermédiaires	47 619 895	5 780 736
Salaires	68 766 405	5 699 772
Taxes formelles	7 358 190	1 210 716
Taxes informelles	30 853 260	1 253 772
Profit brut	45 527 025	4 670 640
Total valeur ajoutée	172 988 490	12 408 552
Amortissement	29 281 240	3 087 396
Profit net	16 241 050	1 583 244

### **6.7. Perspectives pour améliorer la filière à l'échelle communale**

L'exploitation artisanale du bois d'œuvre se fait de façon ponctuelle dans la commune de Dzeng. Il est donc urgent de prendre des mesures pour la formaliser. Pour ce faire, les acteurs conviés à l'atelier de restitution de l'analyse de chaîne de valeur de cette activité pour la commune de Dzeng se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une plateforme multi acteur qui devra fixer les règles de fonctionnement de cette activité à l'échelle de communale. Cette plateforme devra compter parmi ses membres les exploitants artisanaux, la commune de Dzeng, la cellule de foresterie communale, le chef de poste forestier, les partenaires techniques et financiers de la commune de Dzeng et les forces de maintien de l'ordre entre autres. Par ailleurs, certaines mesures doivent être prises pour s'assurer de l'adhésion de toutes les parties à la plateforme et la coordination dans ses activités. Pour cela, il faut :

- Que les exploitants artisanaux puissent tirer un intérêt financier en adhérant à la plateforme

- Que deux sites physique (un dans la ville de Dzeng et un autre dans le sud de la commune) puissent voir le jour pour servir au stockage de la production
- Impliquer les exploitants artisanaux dans la valorisation des rebuts de bois de la forêt communale. Cette nouvelle main d'œuvre viendra se greffer à la commune qui va y exercer avec sa propre scie mobile
- Mettre en place une politique de gestion de l'exploitation forestière qui soit transversale, c'est-à-dire qui prenne en considération les paramètres de cette activité aussi bien dans la forêt communale que dans les zones banales
- Faciliter le transport de sciage vers le marché de Yaoundé et/ou mettre en place des structures de transformations mieux structurées dans la commune

Ces idées feront l'objet d'un débat lors d'une réunion qui sera organisée dans la ville de Yaoundé dans le premier trimestre de l'année 2023.

Par ailleurs, la municipalité entend accroître l'importance de l'exploitation artisanale du bois dans la commune de Dzeng dans sa stratégie de développement. Cette reconsidération est motivée par l'impact fait peser sur les conditions de vies des populations de la commune

## **7. Discussion**

### **7.1. Gouvernance de la filière exploitation artisanale dans les deux communes**

L'exploitation artisanale est présente dans les deux communes avant les années 2000, bien que sa date d'implantation probable et les causes de cette implantation soient mieux connues à Mindourou qu'à Dzeng. Dans les deux communes, aucun exploitant ne dispose de permis et la ressources est acquises au gré à gré entre exploitant et propriétaire coutumiers. Ces propriétaires coutumiers sont les personnes ayant mis en valeur les parcelles dans lesquelles se trouvent le bois ou les délégués de GIC de forêts communautaires inactives (commune de Mindourou uniquement) qui mettent quand même ces espaces en exploitation contre prélèvement d'une taxe. A Dzeng, aucune forme de taxation n'est imposée à l'échelle du village ou de la commune pourtant à Mindourou une taxe au m<sup>3</sup> est payé par les exploitants au village en plus de la part du propriétaire coutumier. Dans les deux cas, un prélèvement informel est effectué par les agents des Eaux et Forêts uniquement à Mindourou avec des taux variables tandis qu'à Dzeng les exploitants paient non seulement à ceux-ci, mais aussi à la police et à la gendarmerie. Aucun regroupement associatif formel de scieurs n'existe dans les deux communes

Certains acteurs externes (partenaires, comité paysan-forêt, administrations forestières), internes (exploitants, propriétaires coutumiers, acheteurs) et mixtes (mairies) sont communs aux deux communes tandis qu'une catégorie d'acteurs internes (propriétaire des machines) est propre à la commune de Mindourou. En effet, les exploitants exerçant dans la commune de Mindourou ne disposent pas toujours de l'appareillage nécessaire pour conduire les chantiers. Par exemple, un seul exploitant dispose d'une scie mobile tandis que tous les autres louent celle de la commune et même les tronçonneuses. Pourtant dans la commune de Dzeng, tous les exploitants exercent avec une tronçonneuse et chacun d'eux dispose d'au moins une machine. De manière générale, l'exploitation dans la commune de Dzeng se pratique presque uniquement à la tronçonneuse, la scie mobile de la mairie étant hors service et sera bientôt remise en activité au compte de la commune. A l'opposé, l'exploitation artisanale à Mindourou se fait aussi bien avec la tronçonneuse qu'avec la scie mobile (un exploitant dispose d'une scie mobile et celle de la commune est louée aux exploitants artisanaux).

A ces deux modalités vient s'ajouter l'exploitation industrielle. La société R-Pallisco de Mindourou a ouvert sa section bois local en 2016 pour répondre à une demande en sciage puis l'a refermée en 2021. Cette section fonctionnait au rythme de l'entreprise et par conséquent était plutôt bien organisée et formalisée. Les grumes déclassées par le commis de valorisation car jugée impropre à l'exportation constituaient la principale matière première de cette section.

## **7.2. Production de sciages dans la commune**

En considérant la production réalisée par la société forestière R-Pallisco dans sa période active, 1718 m<sup>3</sup> de sciage ont été produit par les exploitants rencontrés à Mindourou au courant d'une année (toutes les modalités d'exploitation comprises) contre 1 809 m<sup>3</sup> à la tronçonneuse uniquement dans la commune de Dzeng. A Mindourou la production s'intéresse principalement au Lattes, Chevron pour toutes les modalités ; les Lambris en plus pour la société R-Pallisco tandis que les exploitants artisanaux produisent également des planches, madrier, bastings et coffrage. A l'opposé, dans la commune de Dzeng l'on produit principalement les madriers (quatre lattes), le coffrage et les planches. Au courant de l'années dernières, les deux communes ont principalement exploité le Dabéma/Atui suivi d'une dizaine d'essences constituées majoritairement de bois rouge et peu de bois dur tel le Tali et l'Okan. La deuxième essence la plus exploitée à Dzeng est l'Ayous, à près de 17% pourtant elle n'est pas exploitée dans la commune de Mindourou bien qu'elle soit parmi les essences les plus prisées au Cameroun en ce moment pour ce qui est de l'exportation.

A Mindourou la production sert à alimenter la demande locale (19% de la production totale pour le sciage artisanal) et approvisionner les marchés lointains ce qui est quasiment le cas à Dzeng (97% marchés lointains et 3% demande locale). La nuance dans le cas de cette dernière commune réside dans le fait que le bois consommé localement est acquis et le chantier conduit par le consommateur personnellement.

A l'échelle des deux communes, l'exploitation à la tronçonneuse semble plus adaptée en raison de la disponibilité des pièces de rechange, de la relative facile manutention, du coût d'exploitation relativement bas et de la présence prolifique des tronçonneuses. La qualité des produits est moindre, raison pour laquelle les sciages sont déclassés ou les dépositaires retiennent 10% des pièces fournies par les exploitants exerçant avec une tronçonneuse. Bien que la production soit faible à Mindourou, à Dzeng le volume de sciage produit avec une tronçonneuse est plutôt élevé et surpasse la production à la scie mobile de la commune de Mindourou. Les utilisateurs de la scie mobile produisent des pièces de meilleure qualité à Mindourou mais ne parviennent pas à utiliser la scie mobile avec efficacité car ils réalisent un rendement moyen de 1m<sup>3</sup>/jour contre les 5m<sup>3</sup>/jour préconisés. Cette situation ne leur permet pas de tirer profit de la machine qu'ils utilisent. La société industrielle R-Pallisco mettait à la disposition du marché intérieur des produits bois de qualité et qui ne sont pas produits par les scieurs artisanaux (lambris), ce qui la rendait plus compétitive. Néanmoins, sa production est tributaire du bois déclassé par le commis de valorisation. Alors elle est alimentée par des grumes de moindre qualité ce qui peut déteindre sur la qualité des produits.

### **7.3. Contribution financière de l'activité aux communes**

Dans les deux communes, l'activité apporte une certaine valeur ajoutée et du profit aux exploitants bien que les proportions varient suivant la modalité considérée. Ainsi, les exploitants utilisant une tronçonneuse font tous un profit brut supérieur à zéro bien que ceux opérant sans commande aient un profit élevé comparé à ceux travaillant avec une commande dans la commune de Mindourou et inversement dans la commune de Dzeng. Dans la commune de Mindourou, l'exploitation à la scie mobile aboutit à un profit inférieur à zéro tandis que la société R-Pallisco réalise un profit élevé. Toutefois, lors du calcul du compte d'exploitation de cette dernière, certaines taxes formelles n'ont pas été considérées par conséquent ce taux de profit devrait être revu à la baisse.

Sur le plan de la Valeur ajoutée, elle est répartie dans certaines rubriques parmi lesquelles la taxation informelle, la taxation formelle (TVA), les salaires et le profit des exploitants. La

taxe informelle est déjà bien installée à Dzeng avec des barèmes connus pour le tonnage de bois en circulation. A Mindourou cette taxe se met en place et affecte beaucoup plus les exploitants exerçant avec une tronçonneuse. La société R-Pallisco ne paie aucune taxe informelle. Pour ce qui est des salaires, ils sont relativement bas à Dzeng car la majeure partie des exploitants sont des scieurs travaillant à leur propre compte et employant souvent les membres de leur famille directe. Pourtant à Mindourou l'investissement sur le personnel est significatif surtout pour les exploitants utilisant une scie mobile.

La maximisation des profits dans les deux communes passe principalement par l'amélioration des prix de vente des sciages. A Dzeng cela doit se faire en supprimant les paiements informels pour permettre aux scieurs d'évacuer leurs bois jusqu'à Yaoundé et arrêter les ventes « parc brousse ». Par ailleurs, ils doivent être formés sur les techniques de sciage afin de produire des pièces de meilleures qualités et contourner la retenue de 10% que leur imposent les dépositaires. Dans la commune de Mindourou, les prix de ventes doivent tout simplement être revus à la hausse pour les exploitants utilisant une tronçonneuse qui vendent presque systématiquement moins chers leurs sciages. Les exploitants se servant d'une scie mobile dans la commune doivent produire davantage et mieux gérer les dépenses d'investissements afin qu'ils puissent réaliser un meilleur profit.

#### **7.4. Perspective pour promouvoir et organiser un marché intérieur à l'échelle des communes**

Les tracasseries policières, les pannes de machines, les accidents de travail comptent parmi les problèmes les plus marquants que rencontre l'exploitation artisanale dans les deux communes. Même si dans certains cas le recours devant l'administration, les instances villageoises et les partenaires sont des solutions envisagées ou mises en œuvre, l'attitude la plus adoptée par les exploitants artisanaux reste la négociation. Le but étant de faire en sorte que l'affaire ne se sache pas dans la crainte de se voir saisir toute la production. Dans la commune de Dzeng l'activité est autonome et les transactions ne concernent que le propriétaires coutumiers et l'exploitant d'une part ; l'exploitant et les autorités d'autres part jusqu'à la livraison à Yaoundé. Pourtant à Mindourou on note une certaine présence dans la sphère contractuelle de l'exploitation des populations locales notamment avec la taxe reversée dans les villages au mètre cube. L'existence de forêts communautaires vient accentuer ce communautarisme dans la gestion des ressources forestières en marge de toutes dispositions légales déjà quelques peu en contradiction avec les normes coutumières.

La formalisation de l'exploitation artisanale à l'échelle des deux communes passe déjà par un encadrement de la filière au niveau local. Cela signifie en effet qu'il est impératif de mettre en place, à l'échelle de chaque commune, un mécanisme devant faciliter l'accès à la ressource et le partage équitable des revenus de l'activité entre les parties prenantes. De tels mécanismes devraient aboutir à la reconnaissance des droits coutumiers pour ce qui est de l'accès à la ressource, supprimer les paiements informels lors du transport, renforcer les capacités des exploitants dans la production de sciages et alimenter l'assiette fiscale de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées.

La commune de Dzeng est aujourd'hui confrontée à un problème majeur qui est l'intrusion fréquente des communautés riveraines dans la forêt communale pour l'exploitation artisanale informelle. Ces entrées font perdre de l'argent à la commune et contribuent à alimenter le réseau de corruption qui gangrène l'exploitation artisanal. Malgré les multiples efforts entrepris par la commune pour sécuriser et affirmer ses droits sur cet espace forestier, les communautés continuent de résister et de disposer de cette forêt comme le veut la pratique coutumière. Bien que cette forêt communale ne représente que 22% de la superficie totale de la commune, elle a tout de même totalement englouti certains villages et privés d'autres d'espaces nécessaires pour l'exercice de multiples activités reconnues aux populations riveraines des forêts du domaine permanent. Ainsi, la bande villageoise de 2 à 5 km devant séparer habitations villageoises des forêts communales n'a pas été respectée pour certains villages (Biyem, Minkoamimbang, Nkolandok, Assok, Mekom, etc.). Pour remédier à ce conflit qui oppose la commune à ses populations sur la gestion de ces espaces, les deux parties devraient mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices provenant de la vente et de l'exploitation des arbres à proximité des habitations.

## **8. Conclusion et recommandations**

Il était question pour nous de conduire une étude comparative sur la chaîne de valeur de l'approvisionnement en bois du marché intérieur par des sciages provenant de la commune de Mindourou et de Dzens pour l'exploitation artisanale à la tronçonneuse et à la scie mobile dans les deux communes, mais aussi l'exploitation industrielle dans la commune de Mindourou uniquement. Il en ressort que l'exploitation artisanale existe depuis plusieurs décennies dans les deux communes et l'accès à la ressource se fait au gré à gré avec les propriétaires coutumiers étant donné qu'aucun exploitant ne dispose de permis. Les acteurs en présence sont quasiment les mêmes dans les deux communes, et jouent des rôles plus ou moins similaires à quelques exceptions près. Dans la commune de Dzens nous avons une certaine autonomie de l'activité pourtant à Mindourou la communauté continue de jouer un grand rôle au sein de la filière.

A Mindourou trois modalités alimentent le marché intérieur tandis qu'une seule le fait à Dzens et pourtant la deuxième commune aurait produit plus de sciage dans la période de Mars 2021 à mars 2022. L'exploitation artisanale à Dzens, principalement à la tronçonneuse, est une activité ponctuelle et se déroule sans arrêt sur toute l'année avec un marché connu (Yaoundé) vers lequel toute la production est acheminée. Dans la commune de Mindourou, l'activité n'a pas encore pris un rythme constant et avec la fermeture de la section bois local de la société R-Pallisco la production devrait encore significativement diminuer car celle-ci représente plus de 90% de la production totale dans la période sus citée. Le bois provenant de cette commune approvisionne aussi bien la demande locale que les marchés lointains. Dans les deux communes le Dabéma était l'essence la plus exploitée bien que les produits soient différents d'une commune à l'autre ; pour des produits identiques les proportions sont diamétralement opposées. A Dzens le volume produit est important avec une tronçonneuse, mais tout comme à Mindourou, la qualité des produits est moindre. La scie mobile qui devrait donner de meilleurs rendements n'est pas active à Dzens. Celle de la mairie de Mindourou qui est louée aux exploitants artisanaux ne réalise pas toujours les objectifs de productions attendus d'une telle machine en théorie.

L'exploitation artisanale du bois génère des richesses qui sont redistribuées entre les mêmes acteurs dans les deux communes pour des proportions différentes. Ainsi la taxe informelle moins prononcée à Mindourou pour l'exploitation à la tronçonneuse et inexistante pour l'exploitation industrielle, est institutionnalisée dans la commune de Dzens avec des coûts connus en fonction du nombre de pièces. Le profit est élevé chez les exploitants utilisant une tronçonneuse dans les deux communes, bien qu'il soit plus important dans la commune de

Dzeng comparé à la commune de Mindourou en raison du prix de vente, de la proximité du marché et l'existence de canaux informels déjà bien installés. Le profit est négatif pour les exploitants utilisant la scie mobile à Mindourou et pour ce qui est de la société industrielle, son profit est particulièrement élevé (plus de 40%) ; toutefois, certaines taxes formelles devraient être considérées pour avoir une valeur plus réaliste. En améliorant les prix de vente et en renforçant les capacités des scieurs à la manutention des machines, l'on pourrait maximiser les profits à Mindourou. A Dzeng il faut renforcer les capacités et supprimer la taxe informelle qui pèse énormément sur les scieurs

D'une commune à l'autre, l'on doit noter que l'activité existe et est pratiquée par des exploitants majoritairement jeunes qui n'ont pas l'intention de s'arrêter. Toutefois, elle est prise en otage par une poignée d'individus qui profitent des lacunes d'ordre légales pour contraindre ses acteurs à adopter des attitudes qui ne garantissent pas la durabilité de la filière. Formaliser ce secteur passe par la mise en place d'un cadre qui garantissent une représentation locale légitime et légalement responsable d'une part, mais aussi des domaines de prise de décisions spécifiques qui permettront de formaliser les procédures et supprimer les zones d'ombre. Ceci contribuera à réduire le gouffre entre la légalité, la légitimité et la pratique qui est à la base de la prolifération de l'exploitation informelle du bois au Cameroun. Les communes, ayant une reconnaissance étatiques légales et une légitimité populaire au niveau local, pourraient être le pont vers la rationalisation de l'exploitation artisanale du bois dans l'optique de renforcer son impact dans le processus de développement des espaces forestiers.

## 9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anderson, J., Benjamin, B., Campbell, B., and Tiveau, D. 2006. Forests, poverty and equity in Africa: new perspectives on policy and practice. *International Forestry Review*, vol. 8, no. 1, pp. 44-53
- ARRÊTÉ N°0878/MINFOF/MINCOMMERCE DU 26 AVRIL 2010 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS « MIB » AU CAMEROUN
- : Assembe-Mvondo, S. 2014. An analytical review of forest governance and equitable trade practices related to climate change in Central Africa. *African Forest Forum, Working Paper Series*, Vol. 2(9), 45 pp.
- BAD / FRMi, 2018. Vision Stratégique et industrialisation de la filière Bois dans les six pays du bassin du Congo, Horizon 2030 – Rapport stratégique régional.
- Bele, M. Y., Sonwa, D. J. et Tiani A. M. 2022 Community forestry in Cameroon: opportunity or constraint for REDD+? CIFOR
- Bellassen, V., Crassous, R., Dietzsch L. et Schwartzman S. 2008. Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts : quelle contribution de la part des marchés du carbone. *Etude. Climat*, 14, 43.
- Bellù, L. G. 2013. Value Chain Analysis for Policy Making Methodological Guidelines and country cases for a Quantitative. EASYPOL
- BIGOMBE LOGO P. 2005. « Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun : essai d'analyse politiste de la gestion néo patrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation » ; *Arbres, Forêt et Communautés Rurales*, bulletin FTTP.
- Bockel, L., Tallec, F. 2005. L'approche filière Analyse financière ; EASYPOL
- Bulletin WRM 183. (30 octobre 2012), l'exploitation industrielle du bois ne peut pas être durable, consulté le 18 Juin 2022 sur [http : //wrm.org.uy](http://wrm.org.uy)
- CED, Fern, FPP, IIED, Okani. 2017. La foresterie communautaire au Cameroun : analyse diagnostique des lois, institutions, acteurs et opportunités. IIED, Londres.
- Cerutti, P. O. et Tacconi, L. 2006. Forests, Illegality, and Livelihoods in Cameroon. Bogor, Indonesia, CIFOR. Working Paper n.35 : 22

Cerutti P. O., Nasi R., Baxter J. (04 Février 2015). Le bois invisible : exploitation artisanale de bois d'œuvre en Afrique sub-Saharienne, consulté le 10 Juin 2022 sur <https://forestsnews.cifor.org/>

Cerutti, P.O. et Lescuyer, G. 2011. Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis. Document Occasionnel 59. CIFOR, Bogor, Indonésie

Commune de Mindourou, Juillet 2019, Rapport consolidé Diagnostic Participatif validé DIC, DEUC, DPNV. 325 P, Opal WAPAL ;

De Roover E. 2022. Analyse de la chaîne de valeur hévéa selon la méthode VCA4D, dans les territoires de Lodja et Lomela, province du Sankuru, RDC, en vue de la relance de la filière [mémoire de Master, Université de Liège] <http://hdl.handle.net/2268.2/13863>

de Wasseige, C., Flynn, J., Louppe, D., Hiol Hiol, F. et Mayaux, P. 2014. Les forêts du bassin du Congo – État des Forêts 2013. Weyrich. Belgique. 328 p.

de Wasseige, C., Tadoum, M., Eba'a Atyi, R. et Doumenge, C. 2015. Les forêts du Bassin du Congo - Forêts et changements climatiques. Weyrich. Belgique. 128 p.

de Wasseige, C., Nasi, R. et Eba 'a Atyi, R., 2012 ; La gestion des forêts et la filière bois en Afrique Centrale

[Dkamela, G.P. 2010. The context of REDD+ in Cameroon : Drivers, agents and institutions. Occasional paper 57. CIFOR, Bogor, Indonesia](#)

Doetinchem, N. et Megevand C. 2013. Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt. Banque mondiale

Eba'a Atyi, R., Hiol Hiol, F., Lescuyer, G., Mayaux, P., Defourny, P., Bayol, N., Saracco, F., Pokem, D., Sufo Kankeu, R. et Nasi, R. 2022. Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Eba'a Atyi, R., Lescuyer, G., Poufoun, N. J. et Fouda, M. T. 2013 ; Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun. Rapport final

Eba'a Atyi R., Lescuyer G., Tsanga R., Liboum M., Samuel Assembe M., Guizol P., 2018 ; Faire du bois légal une obligation dans les marchés publics en Afrique Centrale

EGBE, S. 1997. *Forest Tenure and Access to Ressources in Cameroon: an Overview. Forest and Land Use Program. Londres, IIED*

- Ernst, C., Verhegghen, A., Mayaux, P., Hansen, M. et Defourny, P. 2010. Cartographie du couvert forestier et des changements du couvert forestier en Afrique Centrale
- FAO et OIBT. 2009. Gouvernance forestière et atténuation des effets du changement climatique : Note d'orientation préparée par l'OIBT et la FAO, Eva Muller ; Steven Johnson
- FAO et CIFOR. 2016. Demandes nationales de sciages : Obstacle ou opportunité pour promouvoir l'utilisation des ressources forestières d'origine légale au Cameroun? .Rapport par Lescuyer, G., Tsanga, R., Mendoula, E. E., Ahanda, B. X. E., Ouedraogo, H.A., Fung, O., Dubiez, E. et Logo, P.B. Bogor, Indonésie.
- Fapa, N. 2020. Gouvernance des forêts communautaires du Cameroun pour une commercialisation légale du bois vers l'Union européenne : Cas de la région de l'Est Thèse en cotutelle Doctorat en sciences forestières. Université Laval et Université de Dschang
- Gillet, P., Vermeulen, C., Feintrenie, L., Dessard, H. et Garcia C. 2016. Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas.
- GONZALEZ, A. et CHYNGWA, A. U. (05 Mai 2020). Vers la formalisation de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre en Afrique centrale, consulté le 1<sup>er</sup> juin 2022 sur <https://forestsnews.cifor.org/>
- Kana, R., Sonne, N., Ondua, B., Tadjou, P. et Ondo P. 2015. Améliorer la compétitivité du bois de sciage légal en provenance de la zone agroforestière au Cameroun. afrika focus — Volume 28, Nr. 1, — pp. 63-81
- Kaplinsky, R., Morris, M. 2001. Un manuel pour la recherche sur les chaînes de valeur. Rapport préparé pour le CRDI L'exploitation forestière industrielle ne peut pas être durable
- Karsenty, A., Forni E. 2020. Réduction de la fiscalité forestière pour les concessions certifiées avec compensation aux États (Réduction Compensée de Fiscalité – RCF) Etude de faisabilité Rapport version 3. CIRAD
- Kischor, N., et Lescuyer, G. 2012. Controlling illegal logging in domestic and international markets by harnessing multi-level governance opportunities. International Journal of the Commons Vol. 6, no 2 August 2012, pp. 255–270

- Lescuyer, G. et Tal, M. 2016. Exportations de bois du Cameroun vers le Tchad : un succès commercial mais une légalité défaillante. *BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES*, N° 329 (3)
- Lescuyer, G., Cerutti, P. O. et Robiglio, V. 2013. Artisanal chainsaw milling to support decentralized management of timber in Central Africa? An analysis through the theory of access , *Forest Policy and Economics* 32 (2013) 68–77
- Lescuyer, G., Cerutti, P.O. et Tsanga, R. 2016. Contributions of community and individual small-scale logging to sustainable timber management in Cameroon, *International Forestry Review* Vol.XX(X)
- Liu, L. et Puren, N. (14 Mai 2018). Décoder le marché du bois domestique au Cameroun, consulté le 10 Juin 2022
- LOI N° 2019/024 DU 24 DECEMBRE 2019 PORTANT CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES
- LOI N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- LOI N°96/12 DU 5 AOUT 1996 PORTANT LOI-CADRE RELATIVE A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Ogier, M., Ballo, Y., Bitchibaly, K., Dakouo, F., Diarra, S., Kelly, B., Maïga, A., Senou, O. et Sidibé, D. 2001. Développement local et gestion communautaire des forêts : expérience au Mali. Intercoopération.
- MAHAILET, A. 2014. Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation Université du Littoral Côte d'Opale. *INDUSTRIALISATION ET PÉRENNISATION DE LA FILIÈRE BOIS AU CAMEROUN*.
- Makona, M. V. B. (2021). Caractérisation du secteur informel de la filière bois dans la ville d'Ebolowa, Département de Mvila, Région du Sud-Cameroun [mémoire de Master non publié] Université de Dschang
- Manfroy S. (2021). Analyse de la chaîne de valeur café en République démocratique du Congo selon la méthode VCA4D : Cas de la Réserve de Biosphère de Luki [mémoire de Master, Université de Liège] <http://hdl.handle.net/2268.2/13041>

- Manuel de procédures des modalités de transactions/manutentions des produits bois au sein des sites physiques du Marché Intérieur du Bois (MIB)
- Mbairimadji, J. 2009. De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun.
- MINFOF. 2017. Secteur forestier et faunique du Cameroun : faits et chiffres.
- Mouttoni, L. 2019. La foresterie communautaire au Cameroun – un aperçu de la perspective communautaire
- MVOGO, MEYOBEME, M. & BELINGA, MOULI, Y. M. 2022. « PERFORMANCE DE LA TRES PETITE ENTREPRISE DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DE BOIS EN MEUBLES AU CAMEROUN », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 5 : Numéro 1 » pp : 122 - 147
- Nguiffo, N. et WANKEU, A. 2019. LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN : Que nous révèlent les statistiques ? . CED
- Piabuo, S. M., D. Foundjem-Tita, and P. A. Minang. 2018. Community forest governance in Cameroon: a review. *Ecology and Society* 23(3):34. <https://doi.org/10.5751/ES-10330-230334>
- Pinta, F. et Fomete, T. 2004. Filière bois au Cameroun : vers une gestion durable des forêts et une transformation industrielle performante ? BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES. N° 281 (3) 71 FILIÈRE BOIS
- PITSEYS, J. 2010. « Le concept de gouvernance », Revue interdisciplinaire d'études juridiques (Volume 65), p. 207-228. DOI : 10.3917/riej.065.0207.
- Poissonnet, M., Parmantier, A., Wyngaarde, B., Elle, E. B., Demenois, J. et Lescuyer, G. 2006. Espoirs et difficultés du transfert de la gestion forestière à deux communautés de Guyane et du Cameroun. BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES. N° 289 (3) FORESTERIE COMMUNAUTAIRE GUYANE ET CAMEROUN
- Pye-Smith, C. 2010 Cameroon 's hidden harvest. CIFOR, Bogor, Indonesia
- RIBOT, J. 2002. *Democratic Decentralization of Natural Resources. Institutionalizing Popular Participation*. Policy Paper. Washington D.C., World Resource Institute.

- Robiglio, V., Lescuyer, G. et Cerutti, P.,O. 201?. From farmers to loggers: the role of shifting cultivation landscape in timber production.....
- Rwabashi, M. P. J. 2016. De la semi-industrialisation de l'exploitation minière artisanale et de son impact sur les conditions de vie de la population : cas de l'exploitation minière dragues de shabunda. conjuncture congolaise
- Sangue, F. R. 2020 Gouvernance de la zone forestière et Développement durable au Cameroun : la tragédie des Commons à l'épreuve des faits. Management & Sciences Sociales. Humanisme & Gestion. pp.18-34. fhal-02872825f
- Soh, F. D. 2018. L'impact des normes de la Forest Law Enforcement, Governance and Trade sur la protection des forêts de l'Afrique centrale : étude à partir du cas du Cameroun. Les Cahiers de droit. 59(1), 285–324.
- Steiner, S. 2007. Decentralisation and poverty: conceptual framework and application to Uganda. Public administration and development. vol. 27, pp. 175-185.
- Tassiamba, N. S. (2019), Caractérisation du secteur informel de la filière bois dans le département de la MIFI [mémoire de Master non publié] Université de Dschang
- Tchatchou, B, Sonwa, D.J., Ifo, S. et Tiani, A.M. 2015. Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives. Papier occasionnel 120. Bogor, Indonesie : CIFOR.
- Topa, G., Karsenty, A., Megevand, C. et Debroux, L. 2010. Forêts tropicales humides du Cameroun. Une décennie de réformes. Banque Mondiale, PROFOR, Washington.
- [Tsanga, R., Assembe Mvondo, S., Lescuyer, G., Eba'a Atyi, R. et Béligné, V. 2013. Gestion décentralisée des ressources forestières : revue des initiatives de foresterie communale dans les pays membres de la COMIFAC. In « les politiques de décentralisation au Cameroun ». Fondation Paul Ango Ela. L'Harmattan. Yaoundé, Cameroun, 227-243](#)
- UICN-PC. 2013. Comment aborder la REDD+ au Cameroun : Contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale. Yaoundé, Cameroun : UICN. 103pp
- Vermeulen, C., Vandenhaute, M., Dethier, M., Ekodeck, H., Nguenang, G.M. et Delvingt, W. 2006. « De Kompia à Djolempoum : sur les sentiers tortueux de l'aménagement et de l'exploitation des forêts communautaires au Cameroun », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]. Volume 7 Numéro 1. mis en ligne le 07 avril

2006, consulté le 13 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/2149> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.2149>

## 10. ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire des élites

 **DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION ARTISANALE  
DU BOIS DANS LA COMMUNE** 

**Fiche d'enquête sur l'exploitation artisanale à l'échelle de la commune**

Bonjour, je m'appelle Prince Zengle, je suis en Master en foresterie à l'Université de Dschang. Je mène une enquête sur la filière du sciage artisanal dans le cadre du projet Profeaac, qui cherche à soutenir et à formaliser l'exploitation artisanale du bois dans les communes de Mindourou et de Dzung. Ce projet est conduit par le CIFOR, qui est un centre de recherche international installé à Yaoundé. Dans ce cadre, j'étudie le fonctionnement et la performance de cette filière, et j'ai besoin de connaître les pratiques des acteurs de cette filière.

J'aimerais que vous m'accordiez quelques minutes pour répondre à mes questions. Cet entretien peut prendre entre 20 et 30 minutes. Il concerne les pratiques autour de l'exploitation artisanale et les relations entre les autres acteurs de cette filière.

Dans ces conditions, acceptez-vous de répondre à mes questions ?

Nom du village : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Nom et fonction de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_

Depuis quand l'exploitation artisanale a-t-elle commencé dans l'arrondissement et pour quelles raisons ?

Quelles sont les principales essences recherchées par les exploitants ?

Quels sont les produits les plus vendus, où et par qui ?

Produit	Dimensions	Essence utilisée	Acheteurs	Types de producteur

Sur un total de 10, quelle proportion du bois produit artisanalement est consommée sur place et quelle part va à destination de marchés plus lointains ?

Combien y a-t-il d'exploitants légaux et informels à l'échelle de la commune ou du village?

Combien y a-t-il de tronçonneuses dans la commune ou dans le village?

Combien y a-t-il de scies mobiles dans la commune ou dans le village?



## DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DU BOIS DANS LA COMMUNE



Combien y a-t-il de petites entreprises de transformation (menuiseries, déligneuses, séchoirs,...) sur la commune ?

De quels espaces viennent généralement les arbres coupés par les scieurs artisans ?

Quel est le rôle des Comités Paysan-Forêt dans l'activité des scieurs artisans ? Pouvez-vous nous donner le dernier exemple en date ?

Quel est le rôle des Forêts Communautaires dans l'activité des scieurs artisans ? Pouvez-vous nous donner le dernier exemple en date ?

Quels bénéfices tirent le village ou la commune et les populations de l'activité de sciage artisanal ?

Quelle taxation s'applique ici sur le bois exploité artisanalement ?

Quels sont les principaux problèmes rencontrés par cette filière dans l'arrondissement ?

Quelles sont les principales mesures prises ?

Problème rencontré	Solution prise ou envisagée

Comment voyez-vous l'avenir de cette filière dans 5 ans ?

Un dernier commentaire ?

Ce travail donnera lieu à une ou plusieurs restitutions dans l'arrondissement en juillet ou en août, et nous tâcherons de vous en informer

## Annexe 2 : Questionnaire exploitants

 **DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION ARTISANALE  
DU BOIS DANS LA COMMUNE** 

**Fiche d'enquête sur l'exploitation artisanale à l'échelle de la commune**

Bonjour, je m'appelle Prince Zengle, je suis en Master en foresterie à l'Université de Dschang. Je mène une enquête sur la filière du sciage artisanal dans le cadre du projet Profeaac, qui cherche à soutenir et à formaliser l'exploitation artisanale du bois dans les communes de Mindourou et de Dzeng. Ce projet est conduit par le CIFOR, qui est un centre de recherche international installé à Yaoundé. Dans ce cadre, j'étudie le fonctionnement et la performance de cette filière, et j'ai besoin de connaître les pratiques des acteurs de cette filière.

J'aimerais que vous m'accordiez quelques minutes pour répondre à mes questions. Cet entretien peut prendre entre 20 et 30 minutes. Il concerne les pratiques autour de l'exploitation artisanale et les relations entre les autres acteurs de cette filière.

Dans ces conditions, acceptez-vous de répondre à mes questions ?

Nom du village : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Nom et fonction de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_

Depuis quand l'exploitation artisanale a-t-elle commencé dans l'arrondissement et pour quelles raisons ?

Quelles sont les principales essences recherchées par les exploitants ?

Quels sont les produits les plus vendus, où et par qui ?

Produit	Dimensions	Essence utilisée	Acheteurs	Types de producteur

Sur un total de 10, quelle proportion du bois produit artisanalement est consommée sur place et quelle part va à destination de marchés plus lointains ?

Combien y a-t-il d'exploitants légaux et informels à l'échelle de la commune ou du village?

Combien y a-t-il de tronçonneuses dans la commune ou dans le village?

Combien y a-t-il de scies mobiles dans la commune ou dans le village?

- Comment faites-vous en général pour acquérir les arbres que vous allez abattre ?
- A qui vous adressez-vous en cas de litige ?
- Qu'est-ce que vous attendez pour démarrer un nouveau chantier d'exploitation ?
- Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez et comment les résoudre ?

Problème rencontré	Solution prise ou envisagée

- Pensez-vous pouvoir améliorer vos techniques d'abattage et de débitage ?
- Avez-vous un dernier commentaire sur ce travail ?

Ce travail donnera lieu à une ou plusieurs restitutions dans l'arrondissement en juillet ou en août, et nous tâcherons de vous en informer

Récapitulatif des opérations d'exploitation sur les derniers mois

Mois et année					
Espèce / nombre de pieds					
Distance / route (min ou km)					
Commande ou vente directe ?					
Avance par qui? / Montant					

	Nature	Dimension	Nombre	Prix	Nature	Dimension	Nombre	Prix	Nature	Dimension	Nombre	Prix
Produit 1												
Produit 2												
Produit 3												

	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire
Rémunération de l'ayant droit						
Rémunération au village						
Location du matériel -						
Location du matériel -						
Location du matériel -						
Essence (qtté * prix)						
Huile (qtté * prix)						
Pièce de rechange -						
Pièce de rechange -						
Pièce de rechange -						
Salaire - Scieur						
Salaire - assistant						
Salaire - porteurs						
Salaire -						
Divers -						
Divers -						
Divers -						

*Annexe 3 : sciages produits dans la commune*



*Annexe 4 : Chantier d'exploitation dans la commune*





